



*Programme hydrologique international (PHI)*

**52e session du Bureau du PHI**

Paris, 1-2 juin 2015

# **RAPPORT FINAL**

UNESCO, Paris 2015

## TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE DE LA SESSION.....	1
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	2
3. ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES AU SEIN DE L'UNESCO .....	2
3.1 Évolutions du Secteur des sciences exactes et naturelles et de la Division des sciences de l'eau, suivant les 195e et 196e sessions du Conseil exécutif, et préparation du Programme et budget pour 2016-2017 (38 C/5).....	2
3.2 Audit de la gouvernance du PHI.....	2
3.3 Proposition de mise à jour des Statuts du PHI et du Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI .....	2
3.5 Rapport sur la réunion technique des membres du Bureau du PHI.....	7
3.6 Rapport du Comité des finances du PHI .....	7
3.7 Rapport du Comité des publications et de la communication du PHI.....	10
3.8 Célébration du 50e anniversaire des programmes de l'UNESCO liés à l'eau.....	10
4. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME .....	11
4.1 Mise en œuvre de la huitième phase du PHI (PHI-VIII).....	11
4.2 Perspectives régionales concernant le PHI .....	11
4.3 Rapport sur la mise en œuvre des résolutions et décisions adoptées lors de la 21e session du Conseil intergouvernemental du PHI.....	12
4.4 Suivi de l'évaluation externe du PHI-VII .....	12
4.5 Coopération avec d'autres programmes de l'UNESCO .....	12
5. LE RÉSEAU DE L'EAU DE L'UNESCO .....	12
5.1 Statut du réseau de l'eau de l'UNESCO.....	12
5.2 Fonctionnement du réseau de l'eau de l'UNESCO.....	13
5.3 L'Institut UNESCO-IHE pour l'Éducation relative à l'eau (catégorie 1) .....	13
5.4 Centres proposés sous les auspices de l'UNESCO .....	14
5.5 Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP).....	14
5.6 Proposition de Panel du PHI pour le futur et la durabilité de l'eau .....	14
6. RELATIONS AVEC LES NATIONS UNIES, LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES .....	15
6.1 Coopération avec le système de l'ONU sur les questions relatives à l'eau douce .....	15
6.2 Coopération avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales .....	16
6.3 Contribution du PHI au rapport sur le développement mondial de l'eau de l'ONU .....	16
6.4 Contribution du PHI à l'agenda de développement de l'après-2015 .....	16
6.5 Contribution du PHI à la Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » (2005-2015) .....	16
6.6 Contribution du PHI à la CdP21 de la CCNUCC .....	16
6.7 Contribution du PHI au 7e Forum mondial de l'eau .....	17
7. ACTIONS PRÉPARATOIRES EN VUE DE LA 22E SESSION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PHI .....	17
8. QUESTIONS DIVERSES.....	17
9. ADOPTION DU RAPPORT .....	17
10. CLÔTURE DE LA SESSION.....	17

**NOTE :** Les décisions prises par le Bureau du PHI et les actions requises sont soulignées dans le texte et communiquées dans l'Annexe I.

## 1. OUVERTURE DE LA SESSION

1. La 52e session du Bureau du Programme hydrologique international (PHI) a été organisée au Siège de l'UNESCO à Paris les 1er et 2 juin 2015. Son Président et ses Vice-présidents représentant tous les groupes électoraux ont participé à cette session. Les Présidents du Comité des finances et du Comité des publications et de la communication du PHI, dix-neuf délégations des États membres, deux organisations non gouvernementales et un centre UNESCO relatif à l'eau de catégorie 2 étaient présents en qualité d'observateurs. La liste des participants figure dans l'Annexe III.

2. Le Président du Conseil intergouvernemental du PHI, M. David Korenfeld Federman (Groupe III, Amérique latine et Caraïbes) a souhaité la bienvenue aux participants en la présence de M. Johannes Cullmann, Vice-président du Groupe I (Europe de l'Ouest et Amérique du Nord), M. Mitja Brilly, Vice-président du Groupe II (Europe orientale), M. Ian White, Vice-président du Groupe IV (Région Asie-Pacifique), M. Jean Patrice Roger Jourda, Vice-président du Groupe Va (Afrique) et de M. Mahmoud Abou-Zeid, Vice-président du Groupe Vb (États arabes). Le Président a souligné l'importance d'assurer le suivi des décisions de la 21e session du Conseil intergouvernemental du PHI et de la 51e session du Bureau du PHI (juin 2014, Paris), ainsi que le suivi des recommandations de la Réunion technique des membres du Bureau du PHI organisée les 13 et 14 novembre 2014 à Merida, Mexique. Le Président a demandé aux membres du Bureau s'ils s'opposaient à la présence d'observateurs, et a rappelé aux participants que, grâce au soutien du Mexique, l'interprétation simultanée en anglais, espagnol et français était disponible pendant la réunion.

3. Au nom de la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Flavia Schlegel, Sous-Directrice générale pour les sciences exactes et naturelles de l'UNESCO (ADG/SC), a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et à ses observateurs. Elle a rappelé que les États membres de l'UNESCO ont défini l'eau comme un objectif de priorité majeure pour les sciences naturelles et les a remercié de leur soutien envers le PHI. Mme Schlegel a attiré l'attention sur deux anniversaires importants célébrés en 2015 : le 70e anniversaire de l'UNESCO et le 50e anniversaire des programmes de l'UNESCO liés à l'eau. Elle a également souligné les défis majeurs relatifs à l'eau, notamment le déséquilibre croissant entre la demande en eau et son approvisionnement, ainsi que l'accès insuffisant aux services d'assainissement, ayant de sérieuses implications en particulier pour les femmes et les enfants. Elle a rappelé que les objectifs de la Huitième Phase du PHI visent à renforcer les interconnexions science-politique, à mobiliser la coopération internationale et le développement des capacités humaines et institutionnelles en vue d'assurer la sécurité de l'eau aux niveaux local, national, régional et mondial. Elle a aussi souligné la nécessité de contribuer à la mise en œuvre de l'agenda de développement de l'après-2015 et l'important potentiel de la famille de l'eau de l'UNESCO à cet égard. Mme Schlegel a également insisté sur la participation du PHI au 7e Forum mondial de l'eau et aux préparatifs de la 21e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21, Paris, décembre 2015).

4. Mme Blanca Jiménez-Cisneros, Secrétaire du PHI, a remercié le Président et la Sous-Directrice générale (ADG/SC), d'avoir ouvert cette session du Bureau du PHI et a présenté le programme de cette réunion. Elle a proposé qu'en raison du temps limité pour tenir cette session du Bureau et le grand nombre de sujets à traiter, les différents points à l'ordre du jour déjà examinés par les membres du Bureau en novembre 2014 pourraient être limités à des clarifications éventuellement nécessaires, afin de permettre de discuter plus amplement d'autres sujets à l'ordre du jour.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

5. Le Bureau a adopté l'ordre du jour ; le calendrier de la réunion figure dans l'Annexe II.

## **3. ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES AU SEIN DE L'UNESCO**

### **3.1 Évolutions du Secteur des sciences exactes et naturelles et de la Division des sciences de l'eau, suivant les 195<sup>e</sup> et 196<sup>e</sup> sessions du Conseil exécutif, et préparation du Programme et budget pour 2016-2017 (38 C/5)**

6. Le Bureau a pris note du rapport sur les récentes évolutions institutionnelles. Le Vice-président du Groupe I a exprimé son inquiétude au sujet du nombre de vacances de postes au Secrétariat du PHI et de ses effets sur l'exécution optimale du Programme. À ce sujet, le Bureau a demandé à la Secrétaire du PHI de travailler avec toutes les personnes concernées pour permettre que des recrutements rapides assurent le maintien d'une expertise de haut niveau dans le Secrétariat, à la fois en termes de qualifications universitaires de niveau doctoral, et de solide expérience dans le domaine de l'eau. Les membres du Bureau ont aussi exprimé des inquiétudes similaires concernant d'autres postes vacants dans la Famille de l'eau de l'Unesco, en particulier celui de Coordonnateur du WWAP et de Recteur de l'Institut UNESCO-IHE.

Le Bureau a demandé à la haute direction de l'UNESCO de procéder rapidement au recrutement adéquat de personnels de niveau doctoral et qualifié, au Secrétariat du PHI et dans son réseau hors Siège.

### **3.2 Audit de la gouvernance du PHI**

7. Le Bureau a noté les évolutions relatives à l'audit de la gouvernance du PHI et décidé de considérer ses recommandations de façon adéquate et applicable au PHI. Concernant le nombre d'États membres présents dans le Bureau et le Conseil intergouvernemental du PHI, le Bureau a estimé qu'une modification n'était pas nécessaire. Il va cependant rechercher des manières d'impliquer et d'informer davantage tous les États membres. Le Bureau a demandé au Secrétariat de prévoir les sessions du Conseil et du Bureau de manière à ce que toutes les questions pertinentes soient examinées de manière satisfaisante, y compris, si cela est justifié, en modifiant la durée de ces sessions.

8. Le Secrétaire du Comité des Finances a demandé au Secrétariat de télécharger sur le site internet de l'UNESCO les résolutions du Conseil intergouvernemental du PHI le jour même de leur adoption. Il a aussi proposé que le Conseil discute des résolutions comme partie intégrante de chaque point à l'ordre du jour, plutôt qu'à la fin de la session. En réponse à la première demande, la Secrétaire du PHI a expliqué qu'il est actuellement impossible d'assurer que les résolutions soient chargées le jour même de leur adoption ; elle a toutefois indiqué que ce processus peut être accéléré afin de permettre leur disponibilité dans les trois jours ouvrables suivant leur adoption. Concernant le processus d'adoption des résolutions, elle a souligné que le Conseil en décide habituellement lui-même.

Le Bureau a recommandé au Conseil d'adopter cette procédure.

### **3.3 Proposition de mise à jour des Statuts du PHI et du Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI**

9. Le Président a souligné la nécessité de mettre à jour et de moderniser les Statuts et Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI, dont la dernière mise à jour date de 1996, en vue de renforcer la conduite des sessions du Conseil intergouvernemental et les activités du Programme tout en assurant leur cohérence avec les décisions des organes directeurs de l'UNESCO. La Secrétaire du PHI a précisé que les modifications

proposées étaient fondées sur des commentaires émis précédemment par les États membres, sur les recommandations de plusieurs audits et évaluations, ainsi que sur les règles et réglementations actuelles de l'UNESCO. Elle a souligné que les discussions du Bureau ne constituaient que l'étape initiale d'un long processus et a précisé que le Secrétariat du PHI doit consulter plusieurs services de l'UNESCO avant de proposer des modifications des Statuts et Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI. Ce processus devrait se poursuivre ensuite au cours de discussions nécessaires avec les organes directeurs de l'UNESCO.

10. Le Bureau a estimé que d'autres consultations avec les États membres concernant les changements proposés dans le paragraphe VII.1 des Statuts actuels et dans le paragraphe IV.5 (1) du Règlement intérieur sont nécessaires avant d'être présentées au Conseil intergouvernemental du PHI. Plusieurs membres du Bureau ont souligné les avantages de prolonger de deux à quatre ans le mandat des membres du Bureau, notamment en vue d'assurer son efficacité de manière continue.

Le Bureau a demandé au Secrétariat d'élaborer un processus uniforme de consultation régionale, puis de soumettre au 22e Conseil intergouvernemental du PHI la proposition d'étendre le mandat des membres du Bureau. Il a ajouté qu'une procédure était nécessaire pour assurer que tous les groupes électoraux soient représentés au sein du Bureau du PHI au cas où un/e Vice-président/e cesserait de représenter un État membre du Conseil, ou serait dans l'incapacité de continuer à remplir cette fonction.

11. En vue de soumettre une proposition au Conseil intergouvernemental du PHI lors de sa 22e session, le Bureau a demandé au Secrétariat de procéder à des consultations internes sur les modifications des articles et paragraphes suivants dans les Statuts du PHI ; ces modifications sont ici marquées en gras, les suppressions sont barrées, et les inclusions soulignées afin de les identifier facilement:

II.1. Le Conseil est composé de 36 États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture élus par la Conférence générale lors de ses sessions ordinaires et tenant compte de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable et un roulement approprié, de la représentativité de ces États ~~du point de vue hydrologique dans les divers continents~~ et de l'importance de l'avis scientifique qu'ils peuvent transmettre aux États membres, notamment aux décideurs et responsables politiques, ainsi qu'aux autres parties prenantes, en vue d'assurer leur participation scientifique au Programme.

~~II.3. Nonobstant les dispositions du paragraphe 2 ci-dessus, le mandat de la moitié des membres désignés lors de la première élection se termine à la fin de la première session ordinaire de la Conférence générale qui suit celle au cours de laquelle ils ont été élus. Les noms de ces membres sont désignés par tirage au sort effectué après la première élection par le Président de la Conférence générale, étant entendu que les membres sortants seront remplacés par des membres appartenant au même groupe régional.~~

II.6. Les personnes désignées par les États membres comme leurs représentants au Conseil sont, de préférence, des experts spécialisés dans le domaine sur lequel porte le Programme, choisis de préférence à égalité femmes/hommes parmi les personnalités qui jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre des activités intéressant le Programme dans lesdits États membres.

III.1.(a). de guider et superviser, du point de vue scientifique et du point de vue de l'organisation, la mise en œuvre du Programme, y compris l'allocation de son budget et les activités pertinentes des Bureaux ~~régionaux hors-siège~~.

III.3. Le Conseil peut utiliser pleinement les facilités offertes par les arrangements entre l'UNESCO, les Instituts et les Centres de catégories 1 et 2 liés à l'eau, les Chaires UNESCO, et les autres organisations intergouvernementales

mentionnées à l'article VIII, paragraphe 2, ci-dessous, **conformément aux décisions du Conseil.**

VII.1. [Au début de la première session suivant **(chaque seconde) une** session de la Conférence générale à laquelle des élections au Conseil ont eu lieu, le Conseil élit un/une président/présidente et quatre vice-présidents qui, avec le/la président/présidente du Bureau précédent siégeant d'office **pour un mandat additionnel en tant que vice-président**, constituent le Bureau du Conseil. La composition du Bureau ainsi établie devra refléter une répartition géographique équitable. Les membres du Bureau, représentant d'États membres de l'UNESCO, demeurent en fonctions jusqu'à l'élection d'un nouveau Bureau. **Si le/la président/présidente cesse de représenter un État membre du Conseil ou se trouve dans l'impossibilité d'aller au terme de son mandat, il/elle sera remplacé/remplacée de manière conforme au règlement intérieur du Conseil intergouvernemental jusqu'au terme du mandat en cours**].

VII.2.(a). il fixe, en consultation avec le Secrétariat, les dates **et lieux** des sessions du Conseil et de ses comités et groupes de travail, ~~conformément aux directives générales établies par le Conseil~~;

VII.2.(e). il accomplit toutes autres fonctions que le Conseil peut lui assigner, **y compris soumettre des propositions et rapports aux organes directeurs de l'UNESCO et au/à la Directeur/Directrice général/générale.**

**VIII.2. Les Nations Unies et les autres organisations du système des Nations Unies avec qui l'UNESCO a conclu un accord prévoyant leur représentation réciproque, les Centres et les Instituts liés à l'eau sous les auspices de l'UNESCO et les Chaires UNESCO, peuvent envoyer des observateurs aux sessions du Conseil.**

~~VIII.2. Les représentants de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de l'Organisation météorologique mondiale, de l'Organisation mondiale de la santé, et de l'Agence internationale de l'énergie atomique peuvent participer, sans droit de vote, à toutes les réunions du Conseil, de ses comités et de ses groupes de travail.~~

~~VIII.3. Les représentants du Conseil international des unions scientifiques, de son Comité pour les recherches sur l'eau et de ses associations affiliées, l'Association internationale des sciences hydrologiques et l'Association internationale des hydrologues, de l'Association internationale de recherches hydrauliques, de la Commission internationale des irrigations et du drainage, de la Commission internationale des grands barrages et de l'Association internationale des ressources en eau peuvent participer, sans droit de vote, à toutes les réunions du Conseil, de ses comités et de ses groupes de travail.~~

IX.4. Le Secrétariat rassemble les propositions qu'il reçoit des membres du Conseil, des autres États membres de l'UNESCO et des diverses organisations internationales intéressées au sujet de l'élaboration des **plans stratégiques visant la mise en œuvre du PHI et d'autres des** projets internationaux relevant du Programme, et les prépare en vue de leur examen par le Conseil ; il se tient en liaison avec les Comités nationaux mentionnés à l'article III, paragraphe 2, ci-dessus et les informe des recommandations du Conseil. ~~IX.5.~~ Outre les services qu'il doit assurer au Conseil, le Secrétariat coopère activement avec les secrétariats des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales mentionnées dans l'Article VIII, paragraphes 2 et 3, ci-dessus ; à cette fin, il participe aux réunions de coordination intersecrétariats lorsqu'il y a lieu.

**IX.5. Le Secrétariat établit un rapport ou coordonne le rapport de toutes les activités de l'UNESCO relatives à l'eau.**

X.1. Les programmes internationaux de recherches hydrologiques recommandés par le Conseil aux États membres en vue d'une action concertée de leur part sont

financés grâce aux ressources des États membres participants, conformément aux engagements que chaque État est disposé à prendre. Toutefois, le Conseil peut également adresser à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ainsi qu'aux autres organisations mentionnées **dans le règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI, à l'article VIII, paragraphe 2** des recommandations concernant l'assistance à des États membres pour le développement des recherches hydrologiques, ou l'exécution d'un point particulier du programme. Si l'UNESCO et lesdites organisations acceptent ces recommandations et si les États membres intéressés signifient leur accord, elles entreprennent de financer les activités correspondantes, conformément à leurs actes constitutifs et règlements respectifs.

X.3. Des contributions bénévoles peuvent être acceptées pour constituer des **fonds de dépôt comptes spéciaux** conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et être administrées par le Directeur général de cette Organisation. Le Conseil présente au Directeur général des recommandations concernant l'affectation de ces contributions aux projets internationaux relevant du Programme.

XI.1. Le Conseil soumet des rapports sur son activité à la Conférence générale de l'UNESCO à chacune des sessions ordinaires de celle-ci. Ces rapports sont aussi communiqués aux organisations **internationales mentionnées désignées dans le règlement intérieur du Conseil, à l'article VIII, paragraphes 2 et 3, ci-dessus, et à tous les comités nationaux, membres ou non membres du Conseil intergouvernemental** pour le Programme hydrologique international, **Centres sous les auspices de l'UNESCO et des Chaires UNESCO liés à l'eau.**

12. En vue de soumettre une proposition au Conseil intergouvernemental du PHI lors de sa 22e session, le Bureau a demandé au Secrétariat de procéder à des consultations internes au sujet des modifications des articles et paragraphes suivants du règlement intérieur du PHI ; ces modifications sont ici indiquées en gras, les suppressions sont barrées et les inclusions soulignées afin de les identifier facilement:

I.~~(2)~~2. Chaque État membre du Conseil communique au Secrétariat de l'UNESCO le nom de son représentant désigné ainsi que ceux des conseillers ou experts, **dans la mesure du possible, au moins un mois avant le début de chaque session.**

I.3. **Chaque État membre est encouragé à observer l'équilibre hommes/femmes parmi ses représentants désignés, en accord avec le Plan d'action prioritaire de l'UNESCO pour l'égalité des sexes.**

II. ~~(1)~~ **La première session du Conseil sera convoquée par le Directeur général de l'UNESCO. La date et le lieu de cette session seront communiqués à l'avance à tous les États membres et organisations intéressés.**

II.1. ~~(2)~~ a. Les ~~autres~~ sessions du Conseil seront convoquées par le Secrétariat conformément aux instructions du Bureau du Conseil **(ci-après désigné par le terme « Bureau »).**

II.1. ~~(3)~~ b. Le Conseil se réunit normalement au Siège de l'UNESCO. Il peut se réunir ailleurs si la majorité des membres **du Bureau** en décide ainsi **et si cela n'entraîne pas de dépenses supplémentaires sur le budget régulier de l'UNESCO.**

**III.(1) L'ordre du jour provisoire de la première session du Conseil sera établi par le Directeur général de l'UNESCO.**

III.2.~~(2)~~.1.a. L'ordre du jour provisoire des sessions **suyvantes** sera établi par le Secrétariat du Conseil en consultation avec les membres du Bureau.

III.2.1.~~(4)~~c. L'ordre du jour provisoire est communiqué en même temps aux États membres et aux Membres associés de l'UNESCO qui ne font pas partie du Conseil, ainsi qu'~~à l'Organisation des Nations Unies, à la FAO, à l'OMS, à l'AIEA, et au~~

**CIUS, aux organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales indiquées dans la réglementation V.3.**

**IV.5.1.(4)a. [Consultations en attente comme pour les Statuts :** Au début de la première session suivant une session de la Conférence générale à laquelle des élections au Conseil ont eu lieu, le Conseil élit un/une président/présidente et quatre vice-présidents qui, avec le/la président/présidente du Bureau précédent, siégeant d'office **en tant que vice-président pour son groupe électoral pour un mandat additionnel**, constituent le Bureau du Conseil. La composition du Bureau ainsi établie devra refléter une répartition géographique équitable **et, dans la mesure du possible, l'égalité entre les genres**. Les membres du Bureau, représentants d'États membres de l'UNESCO, demeurent en fonctions jusqu'à l'élection du nouveau Bureau. **Si le/la président/présidente cesse de représenter un État membre du Conseil, ou se trouve dans l'impossibilité d'aller jusqu'au terme de son mandat, il/elle devra être remplacé/remplacée par une personne désignée par le membre du Conseil appartenant à la même région que la personne sortante, et dont le nom du pays suit dans l'ordre alphabétique.**

**V.3. Observateurs : Le Conseil peut décider d'inviter d'autres personnes à assister à toutes les réunions du Conseil et de ses Comités et groupes de travail, ce qui signifie que :**

**V.3.a. Les représentants des Nations Unies, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation météorologique mondiale et de l'Agence internationale de l'énergie atomique peuvent participer, sans droit de vote, à toutes les réunions du Conseil, de ses comités et de ses groupes de travail. Outre les représentants des organisations précédemment mentionnées, ceci inclut les représentants de l'UNESCO-IHE, du Programme mondial d'évaluation des ressources en eau (WWAP) et de l'ONU-Eau.**

**V.3.b. Les représentants du Conseil international des unions scientifiques, de son Comité pour les recherches sur l'eau et de ses associations affiliées, l'Association internationale des sciences hydrologiques et l'Association internationale des hydrogéologues, de l'Association internationale d'ingénierie et de recherches hydrauliques, de la Commission internationale des irrigations et du drainage, de la Commission internationale des grands barrages et de l'Association internationale des ressources en eau, l'Association internationale des Académies des sciences, l'Association internationale de l'hydroélectricité et l'Association internationale de l'ingénierie et de la recherche hydro-environnementale peuvent participer, sans droit de vote, à toutes les réunions du Conseil, de ses comités et de ses groupes de travail.**

**VII.44.1.** Langues de travail : l'anglais, l'espagnol, le français et le russe (**l'arabe et le chinois**) sont les langues de travail du Conseil.

**VII.42.2.** Emploi d'autres langues : tout/toute représentant/représentante peut prendre la parole dans une langue autre que les langues de travail employées au cours d'une session du Conseil ou d'un Comité à condition qu'il/elle fournisse **au moins une heure avant de prendre la parole** un texte pour l'interprétation de son intervention **traduit** dans l'une des langues de travail à son choix.

**VIII.44.2.** Les documents de travail relatifs à chaque session du Conseil devront normalement être communiqués à ses membres du Conseil **un deux mois et demi** avant la session **dans les langues de travail du Conseil précisées dans l'Article VII plus haut.**

**X.48.2.** Le/la président/présidente donne la parole aux orateurs en suivant l'ordre dans lequel ils ont exprimé le désir de parler, **d'abord aux membres du Conseil, puis aux observateurs.**

#### **X.6. Chaque résolution est discutée et adoptée lors de l'examen des points correspondants de l'ordre du jour.**

XII.28.1. Lorsque dans l'intervalle des sessions du Conseil l'approbation de celui-ci est requise en vue de mesures d'urgence et d'importance exceptionnelle, le/la président/présidente peut, par l'entremise du secrétariat, consulter les membres par correspondance **ou par voie électronique**. Pour être adoptée, la mesure proposée doit recueillir l'adhésion des deux tiers des membres.

### **3.4 Activités extrabudgétaires liées au PHI**

13. Un tableau des activités et des projets extrabudgétaires récemment complétés du PHI sous la responsabilité de son Secrétariat, au Siège de l'UNESCO et dans ses bureaux hors Siège, est présenté dans le document IHP/Bur-XLII/6, et représente un financement total d'environ 42 millions de dollars. Il a été souligné que l'Union européenne et le Fonds pour l'environnement mondial, la Belgique, le Brésil, l'Italie, le Japon, la Suisse et, plus récemment, la Suède, sont les principaux donateurs du PHI. Cette liste ne tient pas compte des contributions aux Instituts et Centres liés à l'eau, ni des importantes contributions en nature reçues par le PHI. Le consensus a été général sur la nécessité de poursuivre et d'intensifier ces efforts de collecte de fonds. De plus, il a été reconnu que le bon déroulement de la mise en œuvre de projets extrabudgétaires est crucial pour le succès du PHI.

En conséquence, le Bureau a décidé de demander à la haute direction de l'UNESCO, en se référant aux données fournies par le Secrétariat, d'examiner les procédures administratives en vigueur à l'UNESCO afin de faciliter la mobilisation et l'utilisation de ressources extrabudgétaires pour les projets et les activités du PHI.

### **3.5 Rapport sur la réunion technique des membres du Bureau du PHI**

14. Le Bureau a adopté le rapport sur la réunion technique des membres du Bureau du PHI organisée à Mérida, Mexique, les 13 et 14 novembre 2014, qui est présenté dans le document de référence IHP/Bur/Technical-Meeting/2014/3, et résumé dans le document IHP/Bur-LII/6.

### **3.6 Rapport du Comité des finances du PHI**

15. Le Président du Comité des finances du PHI a présenté le rapport préliminaire du Comité dans lequel sont exposés les scénarios budgétaires de l'UNESCO pour 2016-2017 (38 C/5). Selon le scénario budgétaire prévoyant 667 millions de dollars, le PHI recevrait 16 millions de dollars, tandis que dans celui se montant à 518 millions de dollars, le PHI recevrait 13,2 million de dollars. Le Président a expliqué que le second scénario était le plus plausible, notant cependant que ce budget diminué du PHI selon ce dernier scénario serait plus important que le plan actuel des dépenses du PHI dans le Programme et budget de l'UNESCO pour 2014-2017 (37 C/5), soit 12,8 millions de dollars. Le Président a souligné que, bien que le PHI ait été reconnu comme une priorité majeure de l'UNESCO, correspondant à la « note A » dans ses documents budgétaires, les fonds alloués à ses activités dans le programme de dépenses pour 2016-2017 avaient en fait diminué alors que celui d'un programme noté « C » avait augmenté. Le Président du Comité des finances s'est engagé à assurer le suivi de cette question afin d'en garantir la conformité avec les décisions des organes directeurs de l'UNESCO.

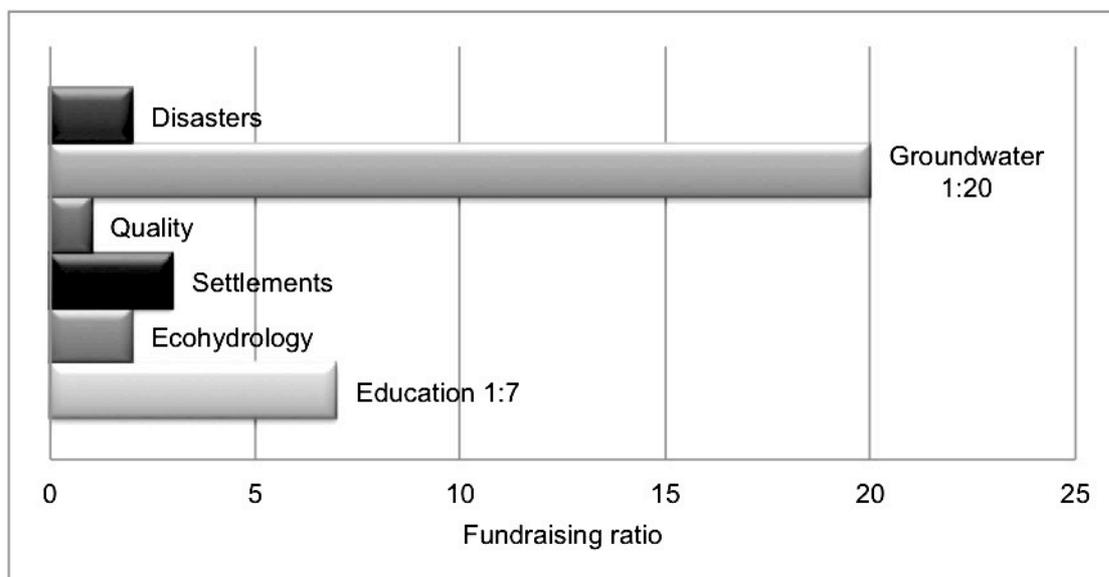


Figure 1: Rapport du Président du Comité des finances du PHI : collecte de fonds

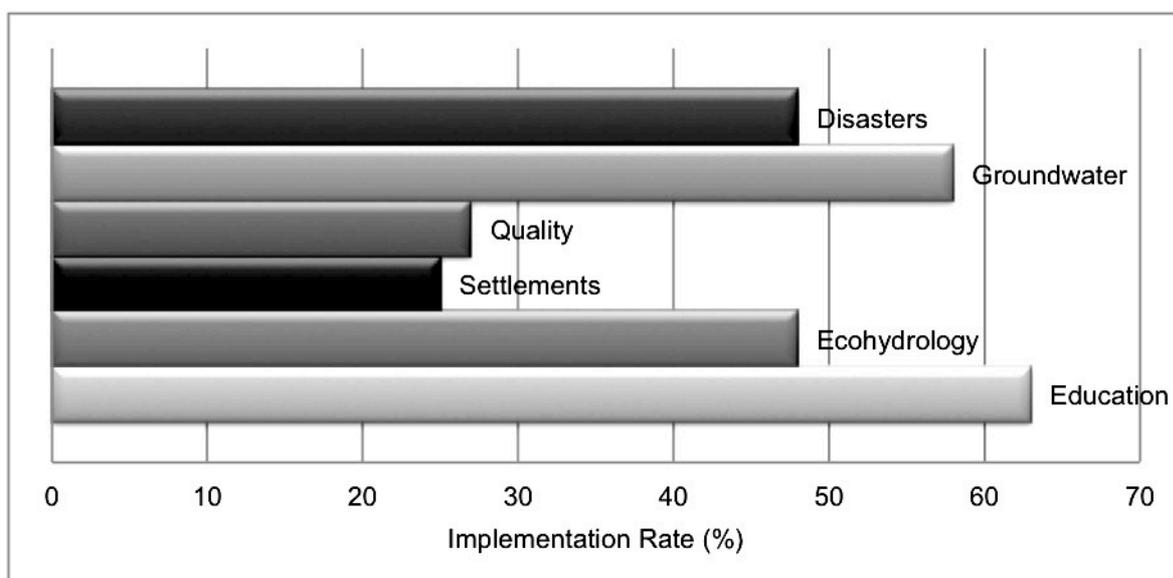


Figure 2: Rapport du Président du Comité des finances du PHI : taux de mise en œuvre

16. Le Président a souligné un certain nombre de récents défis liés aux activités de financement et en regard des objectifs du programme, y compris a) l'inactivité de l'axe d'étude de l'écohydrologie due aux contraintes budgétaires pendant la période 36 C/5; b) les difficultés de recrutement de personnel qui ont été identifiées dans l'évaluation externe de la 7e phase du PHI ; c) les difficultés à mettre en œuvre les recommandations de cette évaluation, notamment le recrutement d'un chargé de collecte de fonds, d'un chargé de la communication et d'un coordinateur du réseau de l'eau de l'UNESCO.

Le Bureau a décidé de consulter les régions des États membres sur la possibilité d'assurer le financement d'un chargé de la communication au PHI, incluant la possibilité de fonctionnaires détachés, de stagiaires et toute autre forme de soutien, et de faire un rapport sur ces propositions lors de la 22e session du Conseil intergouvernemental du PHI. Le Président du Comité des finances a également demandé aux États membres de mobiliser leurs représentants auprès des organes directeurs de l'UNESCO pour soutenir cette initiative.

17. Concernant le financement général des activités en Afrique, une priorité globale de l'UNESCO, le Président a souligné que, bien qu'une importante partie du budget régulier de l'Organisation ait été allouée à cette région, elle a bénéficié de ressources extrabudgétaires relativement basses.

Le Bureau a décidé de demander une résolution appelant le collecteur de fonds pour le PHI à trouver les moyens d'attirer d'importantes ressources extrabudgétaires pour les activités du PHI en Afrique, et à faire un rapport sur les progrès réalisés lors de la 22e session du Conseil intergouvernemental du PHI.

18. Le Président s'est déclaré préoccupé par le taux de mise en œuvre des différents axes d'étude du PHI ; il a remarqué que seuls l'axe d'étude sur les eaux souterraines et l'axe d'étude sur l'éducation avaient atteint un taux proche de l'idéal de 70% fixé pour ce stade du biennium.

19. Se référant à la capacité du PHI à lever des fonds extrabudgétaires, le Président a indiqué que pour le PHI considéré dans son ensemble, le taux moyen des fonds extrabudgétaires par rapport à celui du budget régulier était de 6:1, alors que certains axes d'étude atteignaient des taux de 7:1 (Éducation liée à l'eau) et même de 20:1 (Eaux souterraines). Il a particulièrement souligné les réalisations extraordinaires de la Cheffe du Programme sur les eaux souterraines et les établissements humains, ainsi que de son équipe, et a exprimé l'espoir que les succès obtenus soient reproduits dans l'ensemble du PHI.

20. Le Président a également communiqué son analyse du fonctionnement de la famille de l'eau de l'UNESCO, notamment celui des Centres et des Chaires liés à l'eau et le niveau d'efforts correspondants demandés au Secrétariat en termes de temps et de ressources. Il a été proposé que le Président du PHI encourage les membres du Conseil exécutif de l'UNESCO à assurer, lors de sa 197e session, l'allocation de ressources humaines et financières suffisantes pour la coordination des Centres de catégorie 2 et des Chaires UNESCO liées à l'eau.

21. Le Vice-président de la Région I a soutenu la proposition susmentionnée du Président (cf. paragr. 21) et suggéré qu'elle soit adoptée. Concernant les rapports au Conseil intergouvernemental et au Bureau du PHI (cf. paragr. 17), le Bureau a décidé que le Secrétariat devrait élaborer une stratégie de collecte de fonds visant à obtenir un financement externe pour la huitième phase du PHI dans son ensemble. Il a également félicité la Cheffe du programme SC/HYD/GSS pour les efforts fructueux qui lui ont permis de collecter des fonds extrabudgétaires. Il a suggéré qu'à ce sujet, il serait utile de comparer le PHI à d'autres programmes intergouvernementaux de l'UNESCO au lieu de comparer entre eux les différents programmes du PHI. Il a également approuvé l'appel à redoubler les efforts pour coordonner les activités de la famille de l'eau de l'UNESCO. Le Bureau a décidé de demander aux États membres de renforcer leur rôle dans ces efforts de coordination.

22. L'observatrice de la Turquie a approuvé la proposition du Président du Comité des finances selon laquelle des discussions concernant la situation financière du PHI devraient être organisées dans les groupes régionaux et rapportées par le Président et le Vice-président au Bureau, ou au Conseil intergouvernemental du PHI.

23. La Secrétaire du PHI a remercié le soutien précieux du Comité des finances et les États membres pour leur soutien auprès des organes directeurs de l'UNESCO, ayant permis que la plus haute priorité (de note A) du Secteur des sciences exactes et naturelles soit accordée au PHI. Concernant le financement de l'axe d'étude de l'écohydrologie pour 2014-2015, le Secrétariat a expliqué que la réunion du Groupe de travail, à Nairobi en 2013, sur la mise en œuvre du PHI-VIII, avait décidé d'allouer le même montant à tous les axes d'étude,

notamment car au cours du biennium précédent, aucun financement n'avait été disponible pour les activités de tous les axes d'étude. Concernant le taux de mise en œuvre de SC/HYD pendant ce biennium, s'élevant à 60% en moyenne, le Secrétariat a expliqué que cela était en partie dû au fait que les allocations avaient été tardivement reçues pendant l'année 2014.

24. Concernant la fructueuse collecte de fonds par SC/HYD/GSS, la Secrétaire du PHI a rapporté que l'Unité coordinatrice du Projet IW-Learn soutenu par le FEM sera établie dans le Secteur des sciences exactes et naturelles de l'UNESCO en vue de supporter tous les axes d'étude du PHI. Concernant l'amélioration des Centres de catégorie 2, le Secrétariat a noté que la mise en réseau des Chaires et des Centres avait nettement progressé, notamment grâce à une réunion subventionnée par l'Allemagne en 2014 et à une seconde réunion subventionnée par la Turquie à la fin de cette année. De plus, le Secrétariat a informé le Bureau que des discussions au sujet du financement des Centres de catégorie 2 sont en cours à l'UNESCO, concernant notamment la politique de recouvrement des coûts qui doit être établie (recouvrement des coûts d'études de faisabilité et préparation de tous les documents relatifs à ces études), mais avec laquelle les États membres ne sont pas tous d'accord, notamment certains des pays les moins avancés (PMA).

### **3.7 Rapport du Comité des publications et de la communication du PHI**

25. Le membre néerlandais du Comité des publications et de la communication du PHI a présenté certaines parties de ce rapport au nom de sa Présidente de Chine, et proposé qu'elles soient suivies d'un plan de communication orienté vers des actions, d'un financement de base pour soutenir des activités de communication proposées par le Secrétariat, d'un professionnel spécialiste de la communication travaillant à plein temps au sein du Secrétariat et d'un site internet pour le PHI facile d'utilisation.

26. Le Bureau a pris note du rapport du Comité des publications et de la communication du PHI et a félicité ses membres pour la clarté de leur document (IHP/Bur-LII/Ref.1). Le Bureau a proposé que le Président de ce Comité présente ces propositions au Conseil intergouvernemental du PHI et il a recommandé que les membres du Conseil examinent les propositions visant à ce qu'un expert en communication seconde le Secrétariat du PHI. Le Bureau encouragera les Comités nationaux à renforcer, dans leurs régions respectives, la communication des résultats des programmes du PHI vers une plus large audience.

27. Les termes de référence élaborés par le Secrétariat du PHI seront misent à la disposition des membres du Bureau. Le Bureau décide de reprendre l'envoi régulier d'informations aux États membres et d'organiser des réunions informelles avec les Délégations afin de les tenir informées des activités du PHI, notamment de son implication dans le processus de l'après-2015. Le Bureau a également décidé d'utiliser les grands événements internationaux relatifs à l'eau afin de renforcer les liens unissant les membres de la famille de l'eau de l'UNESCO, et a demandé au Secrétariat de les tenir informés des activités du PHI pendant ces événements, d'organiser des réunions informelles de mise en réseau, de réunir et partager, lorsque cela est possible, la liste des membres de famille de l'eau de l'UNESCO présents.

### **3.8 Célébration du 50e anniversaire des programmes de l'UNESCO liés à l'eau**

28. Le Secrétariat a présenté la liste des événements mondiaux et des publications célébrant le 50e anniversaire des programmes de l'UNESCO relatifs à l'eau. Il a demandé leur soutien au Bureau et aux observateurs, et a mentionné la possibilité que les Comités nationaux du PHI ajoutent d'autres événements sur le site internet du PHI.

29. L'observateur du Mexique a décrit les activités que son pays a organisées en soutien à cet anniversaire, notamment, pendant le 7e Forum mondial de l'eau et par l'émission d'un timbre postal spécial commémorant cet anniversaire. Il a été suggéré que d'autres pays suivent l'exemple du Mexique en émettant à leur tour un timbre de ce type.

30. Le Secrétariat a annoncé la parution d'un nouveau livre du PHI sur les réalisations de l'UNESCO dans le domaine de l'eau en tant que contribution à ces célébrations. Réunissant plus de soixante-dix auteurs, ce livre sera lancé lors d'un événement particulier, mis en ligne et promu sur les médias sociaux, d'abord en anglais, puis en espagnol et en français. L'abondante documentation réunie pour cette publication, y compris des informations et des illustrations fournies en majorité par les Comités nationaux du PHI, sera également disponible en ligne, conformément à la politique de libre accès de l'UNESCO. Le Secrétariat a remercié le gouvernement du Mexique, la CONAGUA et l'ANEAS de leur soutien pour produire cet ouvrage. L'observateur du Mexique a émis la possibilité de rendre cette publication disponible dans d'autres langues grâce au soutien d'autres États membres. Le Vice-président du Groupe I a demandé de quelle façon cette publication s'alignerait sur la stratégie de communication mondiale du PHI ; le rapporteur du Comité des publications et de la communication du PHI a répondu que ce livre ferait partie de sa stratégie de communication à condition que des ressources humaines adéquates soient disponibles. Le Vice-président du Groupe II a ajouté que les membres du Secrétariat et du Bureau devraient prendre les contacts nécessaires pour trouver les moyens de rendre ce livre disponible en russe, chinois et arabe.

31. Le Secrétariat a également annoncé au Bureau le projet « 50 ans, 50 films » comprenant une série de projections de films et d'expositions liées au PHI. Le Secrétariat a ajouté qu'une liste détaillée de ces projections sera disponible et a invité les États membres à la compléter d'autres films en relation avec le PHI. Le Secrétariat a également réitéré l'importance de souligner le 50e anniversaire pendant la 38e session de la prochaine Conférence générale de l'UNESCO.

#### **4. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME**

##### **4.1 Mise en œuvre de la huitième phase du PHI (PHI-VIII)**

32. Le Bureau a pris note du rapport sur la mise en œuvre de la huitième phase du PHI et a encouragé ses futurs développements.

##### **4.2 Perspectives régionales concernant le PHI**

33. Le Vice-président du Groupe I a présenté les perspectives du PHI pour l'Europe et l'Amérique du Nord. Dans ce groupe, les questions relatives à l'eau sont traitées dans deux domaines prioritaires : l'amélioration des structures scientifiques et le développement de l'échange et la mise en réseau intégrés de données au travers d'évaluation conjointe des ressources en eau.

34. Les perspectives régionales du Groupe II (Europe orientale) ont été présentées par son Vice-président. Comprenant une majorité de pays en transition, il a souligné que cette région subit souvent d'énormes dommages causés par les inondations. À ce sujet, il a rappelé l'importance de renforcer les capacités institutionnelles en tenant compte de plusieurs facteurs, notamment la sécurité de la société et la protection de l'environnement.

35. Le Président du Groupe III a présenté les perspectives du PHI pour l'Amérique latine et les Caraïbes en insistant sur les domaines prioritaires, en particulier sur la nécessité de gérer de manière efficace les ressources en eau et l'adaptation au changement climatique.

36. Le Vice-président du Groupe IV, Asie et le Pacifique, a noté que la diversité et la complexité sont des caractéristiques clés de la région en termes d'hydrologie, de gouvernance et d'économie. Il a souligné que le PHI, en tant que famille mondiale, peut relever les défis de l'eau en favorisant la mise en œuvre de solutions existantes basées sur les connaissances scientifiques.

37. Les perspectives du PHI relatives à l'Afrique ont été présentées par le Vice-président du Groupe Va qui a particulièrement souligné le besoin d'y renforcer la gouvernance de l'eau, de s'adapter au changement climatique, favoriser l'éducation et renforcer les capacités.

38. Enfin, le Vice-président du Groupe Vb (États arabes) a souligné la complexité de l'hydropolitique régionale, l'extrême aridité de la région et la maximisation des sources d'eau non conventionnelles.

#### **4.3 Rapport sur la mise en œuvre des résolutions et décisions adoptées lors de la 21e session du Conseil intergouvernemental du PHI**

39. Le Bureau a pris note du rapport sur l'application des résolutions et des décisions adoptées lors de la 21e session du Conseil intergouvernemental du PHI. En réponse à une question du Vice-président du Groupe I au sujet de la Résolution XXI-8 concernant la revue et le suivi des programmes du PHI, la Secrétaire a précisé que les programmes et les actions du PHI sont liés à des axes d'étude spécifiques du PHI-VIII, et qu'ils sont donc planifiés, suivis et évalués au travers des procédures de l'UNESCO établies à cet effet. Le Vice-président du Groupe I a demandé au Secrétariat du PHI de veiller à ce que ces informations soient claires et disponibles.

Le Bureau a demandé au Secrétariat de proposer une procédure visant à simplifier l'établissement et le renouvellement des centres de catégorie 2 relatifs à l'eau.

#### **4.4 Suivi de l'évaluation externe du PHI-VII**

40. La Secrétaire du PHI a résumé sept recommandations de l'évaluation externe du PHI-VII et a cité plusieurs exemples de leur mise en œuvre par le Secrétariat, comme présenté dans le document IHP/Bur-LII/7. Le Bureau en a pris note et a encouragé la mise en œuvre de ces recommandations.

#### **4.5 Coopération avec d'autres programmes de l'UNESCO**

41. Le Bureau a pris note du rapport sur la coopération avec d'autres programmes de l'UNESCO tout en encourageant la poursuite de cette coopération.

### **5. LE RÉSEAU DE L'EAU DE L'UNESCO**

#### **5.1 Statut du réseau de l'eau de l'UNESCO**

42. Le Vice-président de la Région IV a demandé des informations sur les propositions de six centres approuvés lors de la 21e session du Conseil intergouvernemental du PHI. Le Secrétariat a informé que des études sur la faisabilité de ces centres sont requises. Le représentant observateur de la Délégation permanente de l'Éthiopie a remercié le Secrétariat du PHI de son soutien aux efforts de son pays pour établir un nouveau centre en Éthiopie, puis a annoncé au Bureau que son gouvernement s'est engagé à entreprendre l'étude de sa faisabilité et qu'il a alloué des ressources financières à cet effet. Le Secrétariat

du PHI en facilitera la mise en œuvre conformément aux règles et procédures de l'UNESCO. Le Secrétariat a également annoncé au Bureau que pour être prises en considération au cours de la 38e session de la Conférence générale, les études de faisabilité des centres de catégorie 2 doivent être officiellement soumises au plus tard à la date du 15 juillet 2015.

43. Le Vice-président de la Région I a demandé au Secrétariat du PHI d'aider les États membres à assurer que les propositions concernant les centres de catégorie 2 soient examinées lors de la prochaine Conférence générale de l'UNESCO. Dans une note complémentaire, il a aussi proposé que le Secrétariat documente les défis que doivent relever les États membres pour élaborer les accords avec l'UNESCO destinés à l'établissement de centres de catégorie 2, afin que la Conférence générale puisse être informée de ces éventuels défis.

En réponse à ces propositions, le Président a demandé au Secrétariat de préparer un document d'orientation expliquant de manière claire la procédure visant à établir des centres de catégorie 2, et de préciser les éléments spécifiques requis pour qu'ils soient retenus par la Conférence générale.

44. Le Bureau a décidé d'adopter officiellement l'expression « Famille de l'eau de l'UNESCO » pour désigner le PHI, ses Comités nationaux, le WWAP, l'Institut UNESCO-IHE, les Chaires UNESCO et les Centres de catégorie 2 relatifs à l'eau.

## **5.2 Fonctionnement du réseau de l'eau de l'UNESCO**

45. Le Secrétariat du PHI a présenté un résumé de la réunion de la Famille de l'eau de l'UNESCO accueillie par l'Allemagne en 2014 et il a annoncé que la Turquie a proposé d'organiser avec le Secrétariat une réunion semblable en 2015. Le Secrétariat a remercié la Turquie de sa proposition et a informé de ses contacts avec la Délégation permanente de la Turquie en vue de préparer cette réunion qui pourrait inclure aussi les Chaires relatives à l'eau et des experts des Comités nationaux du PHI.

## **5.3 L'Institut UNESCO-IHE pour l'Éducation relative à l'eau (catégorie 1)**

46. M. Stefan Uhlenbrook, Vice-recteur et administrateur de l'Institut UNESCO-IHE, a présenté les récents succès de l'Institut concernant l'éducation et le développement des capacités. Il a souligné le fait que le recrutement d'un Recteur n'était pas finalisé, et a exprimé l'espoir que ce poste soit bientôt pourvu. Le Bureau a demandé si le renforcement de la coopération entre l'UNESCO-IHE et le PHI avait quelque peu progressé selon le suivi de la réunion de 2014 à laquelle ont participé les Présidents du PHI et du Bureau directeur de l'UNESCO-IHE, le Secrétariat du PHI et les cadres supérieurs de l'UNESCO-IHE. Le Vice-recteur a déclaré que ses collègues avaient évalué plus de deux cents thèses de Master et leurs liens avec les thèmes du PHI-VIII et en avaient conclu qu'environ 75% d'entre elles contribuaient étroitement à la phase actuelle du PHI, et que la même proportion était observée pour les thèses doctorales. Le Secrétariat du PHI a informé le Bureau qu'il consulte actuellement le service juridique de l'UNESCO afin de voir si le logo du PHI peut figurer sur la page de couverture des thèses soutenues à l'UNESCO-IHE, selon le désir exprimé par les deux parties. De plus, l'UNESCO-IHE travaille étroitement avec le PHI pour coorganiser diverses activités et événements, y compris le 7e Forum mondial de l'eau, la Semaine de l'eau de Stockholm, réunir des contributions destinées au Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau et fournir une expertise scientifique en tant que membre du Comité directeur du Programme d'Écohydrologie. L'administrateur de l'UNESCO-IHE a également annoncé que le personnel universitaire de l'Institut a exprimé le souhait de mieux connaître les activités du PHI, et de pouvoir renforcer la coopération avec le personnel et le réseau du PHI.

#### **5.4 Centres proposés sous les auspices de l'UNESCO**

47. Le Président a attiré l'attention du Bureau sur la proposition d'établir au Mexique un Centre régional de catégorie 2 sur la sécurité de l'eau, et a rappelé que cette proposition avait été discutée en détail lors de la réunion technique des membres du Bureau du PHI en novembre 2014.

Le Bureau a décidé de recommander la proposition d'établir au Mexique un Centre régional de catégorie 2 sur la sécurité de l'eau pour considération du Conseil intergouvernemental du PHI.

#### **5.5 Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP)**

48. M. Engin Koncagul, Représentant du Secrétariat du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), a remercié le gouvernement de l'Italie pour le maintien de son soutien financier au Secrétariat du WWAP depuis 2007, et a abordé plusieurs questions. Il a rappelé que le WWAP est un programme de l'UNESCO faisant intégralement partie de la Division des sciences de l'eau. Bien que le Secrétariat du WWAP soit basé à Pérouge (Italie), la collaboration avec le PHI et le contact d'importance critique avec les hauts responsables de l'UNESCO sont renforcés grâce à l'officier de liaison du WWAP basé au Siège de l'UNESCO. Le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR) est reconnu comme la publication phare du système des Nations Unies et le rapport de l'UNESCO faisant le plus autorité sur l'évaluation des ressources mondiales en eau. Il a également souligné que les problèmes stratégiques et financiers auxquels le WWAP a dû faire face ont été résolus grâce à l'autorité dont a fait preuve l'UNESCO et au soutien du PHI. Le représentant du WWAP a également souligné que le WWAP continue de rechercher des fonds complémentaires en vue d'élargir ses activités, actuelles et au-delà de la préparation du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau. La révision du profil des composants du Programme WWAP sera distribuée dans le réseau du PHI en vue d'initier un dialogue fructueux avec les Délégations permanentes des États membres de l'UNESCO et de trouver des sources potentielles de financement et de mécénat. La Secrétaire du PHI a ajouté que l'évaluation externe du WWAP est en cours et que le Bureau et le Conseil intergouvernemental du PHI en seront informés.

49. Le Vice-président de la Région Va a souligné l'importance d'évaluer l'état des ressources en eau de sa région et a demandé quelle peut être la contribution du WWAP à cet effet. Le représentant du WWAP a répondu que ce Programme peut fournir des conseils et faciliter l'établissement d'une plateforme nationale permettant que ces défis puissent être discutés avec les parties prenantes, et d'identifier les capacités insuffisantes.

50. Le Vice-président du Groupe I a demandé des renseignements sur l'impact de la nouvelle périodicité du Rapport WWDR, qui paraît désormais tous les ans au lieu de tous les trois ans. Le représentant du WWAP a répondu que ce changement a pour principal avantage d'améliorer la visibilité de l'UNESCO et du WWAP. En effet, le WWDR est devenu le plus téléchargé de tous les documents de l'UNESCO. Toutefois, la charge de travail pour l'équipe du WWAP s'est considérablement accrue en raison des ressources humaines et financières limitées du Secrétariat.

#### **5.6 Proposition de Panel du PHI pour le futur et la durabilité de l'eau <sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup> Le titre révisé est « Panel intergouvernemental sur l'eau »

51. Le Président du Mexique a proposé la création d'un Panel intergouvernemental sur l'eau dans le cadre de la 69e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, afin d'assurer que les défis relatifs à l'eau soient pris en compte au niveau le plus élevé de l'agenda international, de renforcer les liens entre la science et la politique dans la gestion de l'eau et d'inclure systématiquement le rôle de l'eau dans d'autres programmes internationaux liés.

52. Le Président du PHI et les observateurs du Mexique ont demandé au Bureau de soutenir cette proposition et ont souligné l'engagement du gouvernement du Mexique pour créer ce Panel, assurer son financement initial et mener les efforts pour trouver des mécanismes de financement durables pour son fonctionnement.

53. La Secrétaire du PHI a rappelé au Bureau que cette proposition pourrait, tout d'abord, être soumise au Conseil intergouvernemental du PHI, puis aux organes nécessaires selon les décisions du Conseil.

54. Le Bureau a discuté de cette proposition. L'observateur de la Turquie a demandé que la Région I ait le temps d'organiser une consultation interne à ce sujet. D'autres régions, y compris par la voix des Présidents des Régions IV et Vb, ont déclaré que cette proposition était une initiative souhaitable, mais nécessitant davantage de consultation et des contributions régionales en utilisant des ébauches de propositions dans les langues des Nations Unies.

55. Le Président du PHI a résumé l'accord par consensus selon lequel chaque région procéderait, avec le soutien du Secrétariat du PHI, à des consultations électroniques sur la création d'un Panel intergouvernemental sur l'eau dans leurs régions respectives dans les 90 jours, et qu'une réunion serait organisée pour en discuter avant la 53e session du Bureau. Le Président du PHI a demandé au Secrétariat d'aider les Vice-présidents à organiser ces consultations.

56. Le Bureau a favorablement accueilli la proposition du Mexique et reconnaît la nécessité de créer un Panel intergouvernemental sur l'eau. Le Bureau invite aussi la communauté internationale à favoriser cette initiative et poursuivre ces consultations avec les États membres.

## **6. RELATIONS AVEC LES NATIONS UNIES, LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES**

### **6.1 Coopération avec le système de l'ONU sur les questions relatives à l'eau douce**

57. Le Bureau a pris note du rapport sur la coopération du PHI avec le système des Nations Unies, y compris l'invitation de l'Organisation mondiale de la météorologie (OMM) proposant au PHI une nouvelle collaboration. En effet, selon le rapport du Secrétariat, la Commission d'hydrologie de l'OMM a décidé, lors de sa Quatorzième Session en 2012, d'inviter le PHI à établir un groupe de travail conjoint afin de préparer un dossier réunissant des instructions et des normes professionnelles de base (BIP) destinées aux techniciens travaillant dans le secteur de l'eau. Le Comité de liaison PHI/OMM, réuni à Paris le 10 décembre 2014, a accepté de créer ce groupe de travail. La composition de ce groupe de travail a été acceptée par l'OMM et le PHI et il comprend des membres des différentes régions, des chercheurs et des praticiens, ainsi que des représentants de l'AISH et de l'AIRH. La première réunion de ce groupe de travail s'est tenue au Siège de l'OMM à Genève, du 6 au 8 mai 2015. Le Bureau a noté avec satisfaction cette collaboration avec l'OMM.

## **6.2 Coopération avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales**

58. Le Bureau a pris note des sections relatives aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales du document IHP/Bur-LII/9.

## **6.3 Contribution du PHI au rapport sur le développement mondial de l'eau de l'ONU**

59. Le Bureau a pris note de la section concernant la contribution de l'UNESCO au rapport sur le développement mondial de l'eau de l'ONU du document IHP/Bur-LII/9.

## **6.4 Contribution du PHI à l'agenda de développement de l'après-2015**

60. Le Bureau a pris note de la section concernant la contribution du PHI à l'agenda de développement de l'après-2015 du document IHP/Bur-LII/9. Le Vice-président du Groupe 1 a suggéré que le Bureau conduise des discussions approfondies sur l'agenda de l'après-2015 et, notamment, la possibilité de coopérer avec l'OMM pour suivre les cibles des objectifs de développement de l'après-2015. Il a également été proposé de désigner un point focal parmi les membres du Bureau du PHI pour représenter celui-ci dans les différentes réunions à ce sujet. Les observateurs des Pays-Bas et de la Turquie ont suggéré que le Secrétariat envoie régulièrement des mises à jour et des notes informelles aux Délégations permanentes et aux États membres, notamment une lettre mensuelle d'information sur l'agenda de développement de l'après-2015 et sur les autres activités du PHI.

Les membres du Bureau ont accepté que le Secrétariat envoie régulièrement aux Comités nationaux une lettre d'information mensuelle et/ou organise des réunions informelles sur l'agenda de développement de l'après-2015 et ses objectifs, ainsi que pendant les événements internationaux relatifs à l'eau.

## **6.5 Contribution du PHI à la Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » (2005-2015)**

61. Le Bureau a noté de la section relative à la Décennie internationale du document IHP/Bur-LII/9.

## **6.6 Contribution du PHI à la CdP21 de la CCNUCC**

62. Le Secrétariat du PHI a fait un rapport détaillé sur les activités et les programmes du PHI qui seront organisés en tant que contributions à la COP21, y compris deux sessions sur l'eau douce en partenariat avec l'OMM, l'AISH et d'autres institutions pendant la Conférence mondiale sur la science (juin-juillet 2015). De plus, le Secrétariat prévoit d'organiser une exposition sur les effets du changement climatique sur les montagnes et les ressources en eau, en partenariat avec le Programme MAB sur l'Homme et la biosphère, et de contribuer à l'événement parallèle de l'ONU-Eau et d'organiser un événement parallèle sur les Mégapoles.

63. Le Président a informé le Bureau de l'importance de la COP21 et de sa réunion avec l'équipe française organisatrice de la COP21 (noms à confirmer). Le Président a insisté sur le fait que l'eau devrait constituer une partie essentielle de son agenda et que la contribution du PHI devrait y occuper une place importante. Le Bureau en a pris note avec appréciation.

## 6.7 Contribution du PHI au 7e Forum mondial de l'eau

64. Le Bureau a exprimé sa satisfaction au sujet des importantes contributions du PHI et des autres membres du réseau mondial de l'eau de l'UNESCO au 7e Forum mondial de l'eau.

## 7. ACTIONS PRÉPARATOIRES EN VUE DE LA 22e SESSION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PHI

65. Le Bureau a donné son accord pour que la 22e session du Conseil intergouvernemental du PHI se tienne pendant quatre jours, du 14 au 17 juin 2016.

## 8. QUESTIONS DIVERSES

66. Le Bureau a demandé au Secrétariat de demander à la haute direction de l'UNESCO l'autorisation d'envoyer les documents du PHI directement aux Délégations permanentes auprès de l'UNESCO et de communiquer leurs réponses au 22e Conseil intergouvernemental du PHI.

67. Le Bureau a demandé au Secrétariat du PHI d'inclure dans le rapport final du Bureau une liste séparée des décisions et actions extraites de ce rapport.

68. Le Président a proposé qu'une réunion du Bureau du PHI soit organisée en tant que réunion technique ou, si cela est réalisable, en tant que session officielle tenue au Mexique avant la prochaine session de la Conférence générale de l'UNESCO. Le Bureau a accepté cette invitation avec gratitude.

69. La Secrétaire du PHI a précisé qu'il est nécessaire de mieux impliquer et revitaliser les Comités nationaux du PHI et elle a demandé au Bureau de l'aider à cet effet. Le Président a accepté et demandé au Secrétariat de fournir une liste complète des différents points devant être discutés pendant les réunions régionales du PHI.

## 9. ADOPTION DU RAPPORT

70. Le Bureau et les observateurs ont examiné et commenté le pré-rapport. Le Bureau a ensuite adopté le rapport dont les révisions ont tenu compte des commentaires de ses membres.

## 10. CLÔTURE DE LA SESSION

71. Le Président a remercié de cette session fructueuse le Bureau, les observateurs et le Secrétariat du PHI et a exprimé sa gratitude au Délégué permanent du Mexique auprès de l'UNESCO. Il a déclaré close cette 52e session du Bureau du PHI le 2 juin 2015 à 19h05.

ANNEXE I  
DÉCISIONS

Points et numéros des paragraphes	Décisions adoptées / Actions requises
Point 3.1 (paragr. 6)	Le Bureau a demandé à la haute direction de l'UNESCO de procéder rapidement au recrutement adéquat de personnels de niveau doctoral et qualifié, au Secrétariat du PHI et dans son réseau hors Siège.
Point 3.2 (paragr. 7)	Le Bureau a demandé au Secrétariat de prévoir les sessions du Conseil et du Bureau de manière à ce que toutes les questions pertinentes soient examinées de manière satisfaisante, y compris, si cela est justifié, en modifiant la durée de ces sessions.
Point 3.2 (paragr. 8)	Le Bureau a recommandé au Conseil d'adopter cette procédure.
Point 3.3 (paragr. 10)	Le Bureau a demandé au Secrétariat d'élaborer un processus uniforme de consultation régionale, puis de soumettre au 22e Conseil intergouvernemental du PHI la proposition d'étendre le mandat des membres du Bureau. Il a ajouté qu'une procédure était nécessaire pour assurer que tous les groupes électoraux soient représentés au sein du Bureau du PHI au cas où un/e Vice-président/e cesserait de représenter un État membre du Conseil, ou serait dans l'incapacité de continuer à remplir cette fonction.
Point 3.3 (paragr. 11)	En vue de soumettre une proposition au Conseil intergouvernemental du PHI lors de sa 22e session, le Bureau a demandé au Secrétariat de procéder à des consultations internes sur les modifications des articles et paragraphes suivants dans les Statuts du PHI ; ces modifications sont ici marquées en gras, les suppressions sont barrées, et les inclusions soulignées afin de les identifier facilement.
Point 3.3 (paragr. 12)	En vue de soumettre une proposition au Conseil intergouvernemental du PHI lors de sa 22e session, le Bureau a demandé au Secrétariat de procéder à des consultations internes au sujet des modifications des articles et paragraphes suivants du règlement intérieur du PHI ; ces modifications sont ici indiquées en gras, les suppressions sont barrées et les inclusions soulignées afin de les identifier facilement.
Point 3.4 (paragr. 13)	Le Bureau a décidé de demander à la haute direction de l'UNESCO, en se référant aux données fournies par le Secrétariat, d'examiner les procédures administratives en vigueur dans l'UNESCO afin de faciliter la mobilisation et l'utilisation de ressources extrabudgétaires pour les projets et activités du PHI.
Point 3.6 (paragr. 16)	Le Bureau a décidé de consulter les régions des États membres sur la possibilité d'assurer le financement d'un chargé de la communication au PHI, incluant la possibilité de fonctionnaires détachés, de stagiaires et toute autre forme de soutien, et de faire un rapport sur ces propositions lors de la 22e session du Conseil intergouvernemental du PHI. Le Président du Comité des finances a également demandé aux États membres de mobiliser leurs représentants auprès des organes directeurs de l'UNESCO pour soutenir cette initiative.
Point 3.6 (paragr. 17)	Le Bureau a décidé de demander une résolution appelant le collecteur de fonds pour le PHI à trouver les moyens d'attirer d'importantes ressources extrabudgétaires pour les activités du PHI en Afrique, et à faire un rapport sur les progrès réalisés lors de la 22e session du Conseil intergouvernemental du PHI.
Point 3.6 (paragr. 20)	Il a été proposé que le Président du PHI encourage les membres du Conseil exécutif de l'UNESCO à assurer, lors de sa 197e session, l'allocation de ressources humaines et financières suffisantes pour la coordination des Centres de catégorie 2 et des Chaires UNESCO liées à l'eau.

Point 3.6 (paragr. 21)	Le Bureau a décidé que le Secrétariat devrait élaborer une stratégie de collecte de fonds visant à obtenir un financement externe pour la huitième phase du PHI dans son ensemble. (...) Le Bureau a décidé de demander aux États membres de renforcer leur rôle dans ces efforts de coordination.
Point 3.7 (paragr. 26)	Le Bureau a proposé que le Président du Comité des publications et de la communication présente ces propositions au Conseil intergouvernemental du PHI et il a recommandé que les membres du Conseil examinent les propositions visant à ce qu'un expert en communication seconde le Secrétariat du PHI. Le Bureau encouragera les Comités nationaux à renforcer, dans leurs régions respectives, la communication des résultats des programmes du PHI vers une plus large audience.
Point 3.7 (paragr. 27)	Les termes de référence élaborés par le Secrétariat du PHI seront à la disposition des membres du Bureau. Le Bureau décide de reprendre l'envoi régulier d'informations aux États membres et d'organiser des réunions informelles avec les Délégations afin de les tenir informées des activités du PHI, notamment de son implication dans le processus de l'après-2015. Le Bureau a également décidé d'utiliser les grands événements internationaux relatifs à l'eau afin de renforcer les liens unissant les membres de la famille de l'eau de l'UNESCO, et a demandé au Secrétariat de les tenir informés des activités du PHI pendant ces événements, d'organiser des réunions informelles de mise en réseau, de réunir et partager, lorsque cela est possible, la liste des membres de famille de l'eau de l'UNESCO présents.
Point 3.8 (paragr. 29)	Il a été suggéré que d'autres pays suivent l'exemple du Mexique en émettant à leur tour un timbre de ce type.
Point 3.8 (paragr. 30)	Le Vice-président du Groupe II a ajouté que les membres du Secrétariat et du Bureau devraient prendre les contacts nécessaires pour trouver les moyens de rendre ce livre disponible en russe, chinois et arabe.
Point 4.3 (paragr. 39)	Le Bureau a demandé au Secrétariat de proposer une procédure visant à simplifier l'établissement et le renouvellement des Centres de catégorie 2 relatifs à l'eau.
Point 5.1 (paragr. 42)	Le représentant observateur de la Délégation permanente de l'Éthiopie a remercié le Secrétariat du PHI de son soutien aux efforts de son pays pour établir un nouveau centre en Éthiopie, puis a annoncé au Bureau que son gouvernement s'est engagé à entreprendre l'étude de sa faisabilité et qu'il a alloué des ressources financières à cet effet. Le Secrétariat du PHI en facilitera la mise en œuvre conformément aux règles et procédures de l'UNESCO.
Point 5.1 (paragr. 43)	Le Président a demandé au Secrétariat de préparer un document d'orientation expliquant de manière claire la procédure visant à établir des centres de catégorie 2, et de préciser les éléments spécifiques requis pour qu'ils soient retenus par la Conférence générale.
Point 5.1 (paragr. 44)	Le Bureau a décidé d'adopter officiellement l'expression « Famille de l'eau de l'UNESCO » pour désigner le PHI, ses Comités nationaux, le WWAP, l'Institut UNESCO-IHE, les Chaires UNESCO et les Centres de catégorie 2 relatifs à l'eau.
Point 5.4 (paragr. 47)	Le Bureau a décidé de recommander la proposition d'établir au Mexique un Centre régional de catégorie 2 sur la sécurité de l'eau pour considération du Conseil intergouvernemental du PHI.
Point 5.6 (paragr. 55)	Le Président du PHI a résumé l'accord par consensus selon lequel chaque région procéderait, avec le soutien du Secrétariat du PHI, à des consultations électroniques sur la création d'un Panel intergouvernemental sur l'eau dans leurs régions respectives dans les 90 jours, et qu'une réunion serait organisée pour en discuter avant la 53e session du Bureau. Le Président du PHI a demandé au Secrétariat d'aider les Vice-présidents à organiser ces consultations.
	Les membres du Bureau ont accepté que le Secrétariat envoie régulièrement

Point 6.4 (paragr. 60)	aux Comités nationaux une lettre d'information mensuelle et/ou organise des réunions informelles sur l'agenda de développement de l'après-2015 et ses objectifs, ainsi que pendant les événements internationaux relatifs à l'eau.
Point 7 (paragr. 65)	Le Bureau a donné son accord pour que la 22e session du Conseil intergouvernemental du PHI se tienne pendant quatre jours, du 14 au 17 juin 2016.
Point 8 (paragr. 66)	Le Bureau a demandé au Secrétariat de demander à la haute direction de l'UNESCO l'autorisation d'envoyer les documents du PHI directement aux Délégations permanentes auprès de l'UNESCO et de communiquer leurs réponses au 22e Conseil intergouvernemental du PHI.
Point 8 (paragr. 67)	Le Bureau a demandé au Secrétariat du PHI d'inclure dans le rapport final du Bureau une liste séparée des décisions et actions extraites de ce rapport.
Point 8 (paragr. 68)	Le Président a proposé qu'une réunion du Bureau du PHI soit organisée en tant que réunion technique ou, si cela est réalisable, en tant que session officielle tenue au Mexique avant la prochaine session de la Conférence générale de l'UNESCO. Le Bureau a accepté cette invitation avec gratitude.
Point 8 (paragr. 69)	Le Président a accepté et demandé au Secrétariat de fournir une liste complète des différents points devant être discutés pendant les réunions régionales du PHI.

## ANNEXE II

### AGENDA

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Évolutions institutionnelles au sein de l'UNESCO
  - 3.1 Évolution de la situation au sein du Secteur des sciences exactes et naturelles et de la Division des sciences de l'eau à la suite des 195<sup>e</sup> et 196<sup>e</sup> sessions du Conseil exécutif, y compris la préparation du Programme et budget pour 2016-2017 (38 C/5).
  - 3.2 Audit de la gouvernance du PHI
  - 3.3 Proposition de mise à jour des Statuts du PHI et du Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI
  - 3.4 Activités extrabudgétaires liées au PHI
  - 3.5 Rapport de la réunion technique des membres du Bureau du PHI
  - 3.6 Rapport du Comité des finances du PHI
  - 3.7 Rapport du Comité des publications et de la communication du PHI
  - 3.8 Célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire des programmes de l'UNESCO liés à l'eau
4. Mise en œuvre du Programme du PHI
  - 4.1 Mise en œuvre de la huitième phase du PHI (PHI-VIII)
  - 4.2 Perspectives régionales concernant le PHI
  - 4.3 Rapport sur la mise en œuvre des résolutions et décisions adoptées lors de la 21<sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental du PHI
  - 4.4 Suivi de l'évaluation externe du PHI-VII
  - 4.5 Coopération avec d'autres programmes de l'UNESCO
5. Le réseau de l'eau de l'UNESCO
  - 5.1 Statut du réseau de l'eau de l'UNESCO
  - 5.2 Fonctionnement du réseau de l'eau de l'UNESCO
  - 5.3 L'Institut UNESCO-IHE pour l'Éducation relative à l'eau (catégorie 1)
  - 5.4 Centres proposés sous les auspices de l'UNESCO

- 5.5 Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP)
- 5.6 Proposition de Panel pour le futur et la durabilité de l'eau
- 6. Relations avec les Nations unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales
  - 6.1 Coopération avec le système de l'ONU sur les questions relatives à l'eau douce
  - 6.2 Coopération avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales
  - 6.3 Contribution du PHI au rapport sur le développement mondial de l'eau de l'ONU
  - 6.4 Contribution du PHI à l'agenda de développement de l'après-2015
  - 6.5 Contribution du PHI à la Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » (2005-2015)
  - 6.6 Contribution du PHI à la COP21 de la CCNUCC
  - 6.7 Contribution du PHI au 7e Forum mondial de l'eau
- 7. Préparation de la 22e session du Conseil intergouvernemental du PHI
- 8. Questions diverses
- 9. Adoption du Rapport
- 10. Clôture de la session

ANNEXE III

LISTE DES PARTICIPANTS

I. MEMBRES DU BUREAU

**Président**

M. David Korenfeld Federman (Groupe III – Amérique latine et Caraïbes)  
Président, Comité national du Mexique (CONAMEXPHI) du PHI  
Courriel : [IHP.Chairperson@unesco.org](mailto:IHP.Chairperson@unesco.org)

**Vice-présidents**

M. Johannes Cullmann (Groupe I - Europe et Amérique du Nord)  
Directeur de la Commission nationale allemande du Secrétariat pour le PHI UNESCO  
IHP/HWRP – Secretariat  
Institut fédéral d'hydrologie (BfG)  
Am Mainzer Tor 1  
56068 Coblenz  
Allemagne  
Tel : + 49 261 13 06 53 13  
Fax : + 49 261 13 06 54 22  
Courriel : [cullmann@bafg.de](mailto:cullmann@bafg.de)

M. Mitja Brilly (Groupe II - Europe centrale et de l'Est)  
Président, Comité national du PHI  
Professeur, University of Ljubljana  
Faculty of Civil Engineering and Geodesy  
Jamova 2  
1000 Ljubljana  
Slovénie  
Tel : +38614253324  
Fax : +386 1 2519897  
Courriel : [mbrilly@fgg.uni-lj.si](mailto:mbrilly@fgg.uni-lj.si)

M. Ian White (Groupe IV - Asie et Pacifique)  
Professeur émérite, Ressources en eau  
Université nationale d'Australie  
Canberra, ACT  
Australie  
Tél. : +61 416 249 809  
Courriel : [ian.white@anu.edu.au](mailto:ian.white@anu.edu.au)

M. Jean Patrice Roger Jourda (Groupe Va - Afrique)  
Professeur, Université Félix Houphouët-Boigny  
UFR-STRM  
22 BP 582  
Abidjan 22  
Côte d'Ivoire  
Tél. : + 225 07 37 17 59 / +337 62 21 16 44  
Courriel : [jourda\\_patrice@yahoo.fr](mailto:jourda_patrice@yahoo.fr)

M. Mahmoud Abu-Zeid (Groupe Vb – États arabes)  
Président, Conseil du monde arabe  
9 Al-Mokhayam Al-Da'em St.  
AlHay AlSadas Nasr City  
11471 Le Caire  
Égypte  
Courriel : [president@arabwatercouncil.org](mailto:president@arabwatercouncil.org);  
[info@mahmoudabuzeid.info](mailto:info@mahmoudabuzeid.info)

II. OBSERVATEURS

**Observateurs hors UNESCO**

M. David Elkaim  
Chargé de mission eau  
Ministère des Affaires étrangères en France  
37 Quai d'Orsay, 75007 Paris  
Tél. : +33 6 72 08 53 17  
Courriel : [david.elkaim@diplomatie.gouv.fr](mailto:david.elkaim@diplomatie.gouv.fr)

M. Víctor Javier Bourgett Ortiz  
Vice-président, Comité national du PHI (CONAMEXPHI)  
Directeur-Général, Institut mexicain des technologies de l'eau (IMTA)  
Paseo Cuauhnáhuac 8532, Col. Progreso  
C.P. 62550 Jiutepec, Morelos, Mexique  
Tél. : +52 (777) 329 3600

M. Víctor Hugo Alcocer Yamanaka  
Coordinateur  
Institut mexicain des technologies de l'eau (IMTA)  
Paseo Cuauhnáhuac 8532, Col. Progreso  
C.P. 62550 Jiutepec, Morelos, Mexique

M. Alejandro Cervantes Beltrán  
Coordinateur des consultants auprès de la Direction générale de CONAGUA  
Av. Insurgentes Sur 2416  
Col. Copilco el Bajo, Deleg. Coyoacán  
Distrito Federal CP. 04340, Mexique  
Tél. : +55 5174 4000

Mme Claudia E. Coria Bustos Pérez  
Secrétaire, Affaires internationales de CONAMEXPHI  
Directrice, Coopération internationale de CONAGUA  
Tél. : +52 55 51 74 44 00  
Courriel : [claudia.coria@conagua.gob.mx](mailto:claudia.coria@conagua.gob.mx)

M. Francisco José Muñoz Pereyra  
Directeur général adjoint de l'Administration de  
CONAGUA  
Tél. : +52 5551744342  
Courriel : [Francisco.muniz@conagua.gob.mx](mailto:Francisco.muniz@conagua.gob.mx)

M. Roberto Olivares  
Directeur général  
Association nationale des équipements eau et  
assainissement (ANEAS)  
Palenque # 287, Col. Narvarte  
CP 03020 Mexico City, Mexique  
Tél. : 01 (55) 55 43 69 02  
Courriel : [roberto.olivares@aneas.con.mx](mailto:roberto.olivares@aneas.con.mx)

Mme Andrea van der Kerk  
Secrétaire intérimaire  
PHI Comité national des Pays-Bas  
Nicolaas Maesstraat 118-b  
Amsterdam, Pays-Bas  
Tél. : +31 61 4494113  
Courriel : [ihp.hwpr@unesco.nl](mailto:ihp.hwpr@unesco.nl)

Mme Rozemarijn ter Horst  
Secrétaire  
Comité national des Pays-Bas PHI-PHRE  
c/o P.O. Box 61003  
NL-1005 HA Amsterdam, Pays-Bas  
Tél. : +31 4982 6671  
Courriel : [ihp.hwpr@unesco.nl](mailto:ihp.hwpr@unesco.nl)

M. Murat Hatipoglu  
Point national focal du PHI en Turquie  
Direction générale des Travaux hydrauliques de  
l'État (DSI)  
Devlet Mahallesi, Inonu Bulvari No: 16 Cankaya,  
06100 Ankara, Turquie  
Tél. : +90 312 417 83 00  
Courriel : [mhatipoglu@dsi.gov.tr](mailto:mhatipoglu@dsi.gov.tr)

M. Cigdem Kus  
Ingénieur, expert  
Institut turque de l'eau (SUEN)  
Libadiye Cad. No: 54 DSI 14th Regional  
Directorate  
Kucukcamlica, Uskudar  
34696 Istanbul, Turquie  
Tél. : +90 216 325 4992 (432)  
Courriel : [cigdem.kus@suen.gov.tr](mailto:cigdem.kus@suen.gov.tr)

#### **Organisations non gouvernementales**

M. Christophe Cudennec  
Secrétaire général  
Association internationale des sciences  
hydrologiques (AISH)  
Agrocampus Ouest, CS 84215  
35042 Rennes Cedex, France  
Tél. : +33 2 23 48 55 58  
Courriel : [cudennec@agrocampus-ouest.fr](mailto:cudennec@agrocampus-ouest.fr)

#### **Délégations permanentes auprès de l'UNESCO**

Mme Morgane Leflohic  
Attachée  
1 rue Miollis, 75015 Paris  
Tel : +33 1 45 68 34 38  
Courriel : [m.le-flohic.ar@unesco-delegations.org](mailto:m.le-flohic.ar@unesco-delegations.org)

M. Alejandro Funes-Lastra  
Conseiller  
Délégation permanente de l'Argentine auprès de  
l'UNESCO  
Maison de l'UNESCO  
1 rue Miollis, 75015 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 34 17  
Courriel : [a.funes-lastra.ar@unesco-delegations.org](mailto:a.funes-lastra.ar@unesco-delegations.org)

Mme Ursula Plassnik  
Ambassadeur, Délégué permanent  
Délégation permanente de l'Autriche auprès de  
l'UNESCO  
Maison de l'UNESCO  
1 rue Miollis, 75015 Paris  
Tél. : +33 1 40 63 30 63/1 45 68 34 57

M. Harald Stranzl  
Ambassadeur, Délégué permanent suppléant de  
la Délégation permanente de l'Autriche auprès de  
l'UNESCO  
Maison de l'UNESCO  
1 rue Miollis, 75015 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 34 43  
Courriel : [h.stranzl.at@unesco-delegations.org](mailto:h.stranzl.at@unesco-delegations.org)

M. Geraldo Cordeiro Tupynambá  
Conseiller  
Délégation permanente du Brésil auprès de  
l'UNESCO  
Maison de l'UNESCO  
1 rue Miollis, 75015 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 28 99  
Courriel : [gc.tupynamba@unesco-delegations.org](mailto:gc.tupynamba@unesco-delegations.org)

M. Manlio Hernandez Carbonell  
Conseiller  
Délégation permanente de Cuba auprès de  
l'UNESCO  
Maison de l'UNESCO  
1 rue Miollis, 75015 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 34 13  
Courriel : [m.hernandez-carbonel.cu@unesco-delegations.org](mailto:m.hernandez-carbonel.cu@unesco-delegations.org) ;  
[m.hernandez-carbonell@unesco-delegations.org](mailto:m.hernandez-carbonell@unesco-delegations.org)

Mme Dorthe Wendt  
Conseillère

Délégation permanente du Danemark auprès de l'UNESCO  
Maison de l'UNESCO  
1 rue Miollis, 75015 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 29 29  
Courriel : [d.wendt.dk@unesco-delegations.org](mailto:d.wendt.dk@unesco-delegations.org)

M. Loeske Dahl Klausen  
Stagiaire  
Délégation permanente du Danemark auprès de l'UNESCO  
Maison de l'UNESCO

M. Mitiku Haile  
Délégué permanent adjoint  
Délégation permanente de l'Éthiopie auprès de l'UNESCO  
Maison de l'UNESCO  
1 rue Miollis, 75015 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 34 62  
Courriel : [gualmitiku@yahoo.com](mailto:gualmitiku@yahoo.com)

M. Ricardo Enriquez  
Troisième Secrétaire  
Délégation permanente du Guatemala auprès de l'UNESCO  
Maison de l'UNESCO  
1 rue Miollis, 75015 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 29 09  
Courriel : [dl.guatemala@unesco-delegations.org](mailto:dl.guatemala@unesco-delegations.org)

Mme Eun-Young Kim  
Délégation permanente de la République de Corée auprès de l'UNESCO  
Maison de l'UNESCO  
1 rue Miollis, 75015 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 31 51  
Courriel : [ey.kim.kr@unesco-delegations.org](mailto:ey.kim.kr@unesco-delegations.org)

M. Porfirio Munoz Ledo  
Ambassadeur, Délégué permanent  
Délégation permanente du Mexique auprès de l'UNESCO  
Maison de l'UNESCO  
1 rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 33 55

Mr Ismael Madrigal Monárrez  
Conseiller scientifique  
Délégation permanente du Mexique auprès de l'UNESCO  
Maison de l'UNESCO  
1 rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 34 87  
Courriel : [i.madrigal@unesco-delegations.org](mailto:i.madrigal@unesco-delegations.org)

Mme Susana Franco  
Conseillère  
Délégation permanente du Mexique auprès de l'UNESCO  
Maison de l'UNESCO

1 rue Miollis, 75732 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 33 55  
Courriel : [s.franco.mx@unesco-delegations.org](mailto:s.franco.mx@unesco-delegations.org)

M. Samuel Felix Amporo  
Premier Secrétaire, Délégation permanente de la Namibie auprès de l'UNESCO  
Ambassadeur de la République de Namibie  
80 Avenue Foch, 17 Square de l'Avenue Foch  
75016 Paris  
Tél. : +33 1 44 17 32 65  
Courriel : [amporo@embassyofnamibia.fr](mailto:amporo@embassyofnamibia.fr)

M. Stein van Oosteren  
Président, Comité des finances du PHI  
Attaché, Délégation permanente du Royaume des Pays-Bas auprès de l'UNESCO  
7 rue Eblé, 75007 Paris  
Tél. : +33 1 40 62 33 36  
Courriel : [stein-van.oosteren@minbuza.nl](mailto:stein-van.oosteren@minbuza.nl)

Mme Ilham Younes  
Spécialiste du programme  
Délégation permanente de la Palestine auprès de l'UNESCO  
Maison de l'UNESCO  
1 rue Miollis, 75015 Paris  
Tél. : +33 6 31 23 29 84  
Courriel : [ilhamyounes@yahoo.fr](mailto:ilhamyounes@yahoo.fr)

Mme Marie Guillet  
Stagiaire  
Délégation permanente du Panama auprès de l'UNESCO  
55 rue Lacordaire  
75015 Paris  
Tél. : +33 6 19 67 46 20  
Courriel : [marie.guillet@hotmail.fr](mailto:marie.guillet@hotmail.fr)

Mme Aleksandra Kovac  
Ministre conseillère  
Délégation permanente de la République de Serbie auprès de l'UNESCO  
Maison de l'UNESCO  
1 rue Miollis, 75015 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 33 38  
Courriel : [dlserbie@unesco-delegations.org](mailto:dlserbie@unesco-delegations.org)

M. Carl Naylor  
Stagiaire  
Délégation permanente du Royaume de Suède  
Maison de l'UNESCO  
1 rue Miollis, 75015 Paris

M. Jean-Frédéric Jauslin  
Ambassadeur, Délégué permanent  
Délégation permanente de la Confédération helvétique  
Maison de l'UNESCO  
1 rue Miollis, 75015 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 33 96

Courriel : [jean-frederic.jauslin@eda.admin.ch](mailto:jean-frederic.jauslin@eda.admin.ch)

Mme Simla Yasemin Özkaya  
Conseillère, Affaires scientifiques  
Délégation permanente de la Turquie  
Maison de l'UNESCO  
1 rue Miollis, 75015 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 27 15  
Courriel : [simlaoz@mfa.gov.tr](mailto:simlaoz@mfa.gov.tr) ;  
[sy.ozkaya@unesco-delegations.org](mailto:sy.ozkaya@unesco-delegations.org)

Mme Mariella Crosta,  
Déléguée permanente adjointe  
Délégation permanente de l'Uruguay  
Maison de l'UNESCO  
1, rue Miollis 75015 Paris  
Tél. : +33 1 45 68 34 68  
Courriel : [m.crosta.uy@unesco-delegations.com](mailto:m.crosta.uy@unesco-delegations.com)

M. Dawson Munjeri  
Délégué permanent adjoint du Zimbabwe auprès  
de l'UNESCO  
10 rue Jacques Bingen  
75017 Paris  
Tél. : +33 1 56 88 16 00  
Courriel : [zimparisweb@wanadoo.fr](mailto:zimparisweb@wanadoo.fr)

### III. INSTITUT DE L'UNESCO RELATIF À L'EAU (Catégorie I) et CENTRES RELATIFS À L'EAU (Catégorie 2)

#### **Catégorie I Institut relatif à l'eau Institut UNESCO-IHE de l'éducation relative à l'eau**

M. Stefan Uhlenbrook  
Vice-Recteur académique et responsable des  
affaires estudiantines  
Institut UNESCO-IHE de l'éducation relative à  
l'eau  
Westvest 7  
2601 DA Delft, Pays-Bas  
Tél. : +31 1521 51703  
Courriel : [s.uhlenbrook@unesco-ihe.org](mailto:s.uhlenbrook@unesco-ihe.org)

#### **Catégorie 2 Centres relatifs à l'eau (sous les auspices de l'UNESCO)**

M. Igor Tameirao Azevedo  
Coordinateur international  
UNESCO-HidroEX, Brazil  
Cidade Administrativa Presidente Tancredo  
Neves  
Rodovia Prefeito Américo Rene Gianetti s/nº  
Prédio Gerais, 10º andar - Serra Verde  
Belo Horizonte, Minas Gerais, Brésil  
Tél. : +33 6 25 38 38 33  
Courriel : [igortameirao@me.com](mailto:igortameirao@me.com)

### IV. SECRÉTARIAT DE L'UNESCO

#### **SECTEUR DES SCIENCES EXACTES ET NATURELLES**

Mme Flavia Schlegel  
Sous-Directrice générale pour les sciences  
exactes et naturelles (ADG/SC)  
Tél.: +33 1 45 68 40 78  
Courriel : [f.schlegel@unesco.org](mailto:f.schlegel@unesco.org)

Mme Anthea Brooks  
Spécialiste du Programme (SC/EO/PCE)  
Tél. : +33 1 45 68 41 28  
Courriel : [a.brooks@unesco.org](mailto:a.brooks@unesco.org)

#### **Secrétariat du Programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO**

Secrétariat du Programme hydrologique  
international (PHI) de l'UNESCO  
Division des sciences de l'eau (SC/HYD)  
1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France  
Courriel : [ihp@unesco.org](mailto:ihp@unesco.org)

Mme Blanca Jiménez-Cisneros  
Secrétaire du PHI, Directrice SC/HYD  
Tél. : +33 1 45 68 40 02  
Courriel : [b.jimenez-cisneros@unesco.org](mailto:b.jimenez-cisneros@unesco.org)

M. Siegfried Demuth  
Chef, Section des systèmes hydrologiques et de  
la rareté de l'eau (SC/HYD/HSS)  
Tél. : +33 1 45 68 39 96  
Courriel : [s.demuth@unesco.org](mailto:s.demuth@unesco.org)

Mme Alice Aureli  
Chef, Section des systèmes d'eaux souterraines  
et des établissements humains (SC/HYD/GSS)  
Tél. : +33 1 45 68 39 95  
Courriel : [a.aureli@unesco.org](mailto:a.aureli@unesco.org)

M. Giuseppe Arduino  
Spécialiste du programme, Section de  
l'écohydrologie, de la qualité de l'eau et de  
l'éducation relative à l'eau (SC/HYD/EQE)  
Tél.: +33 1 45 68 39 99  
Courriel : [g.arduino@unesco.org](mailto:g.arduino@unesco.org)

Mme Sarantuyaa Zandaryaa  
Spécialiste du programme, Section de  
l'écohydrologie, de la qualité de l'eau et de  
l'éducation relative à l'eau (SC/HYD/EQE)  
Tél. : +33 1 45 68 40 54  
Courriel : [s.zandaryaa@unesco.org](mailto:s.zandaryaa@unesco.org)

M. Anil Mishra  
Spécialiste du programme, Section des systèmes hydrologiques et de la rareté de l'eau (SC/HYD/HSS)  
Tél. : +33 1 45 68 39 47  
Courriel : [a.mishra@unesco.org](mailto:a.mishra@unesco.org)

M. Miguel de Franca Doria  
Spécialiste du programme  
Bureau de la Directrice  
Section de l'écohydrologie, de la qualité de l'eau et de l'éducation relative à l'eau (SC/HYD/EQE)  
Tél. : +33 1 45 68 41 81  
Courriel : [m.doria@unesco.org](mailto:m.doria@unesco.org)

Mme Anna Movsisyan  
Assistante de la Directrice et Secrétaire du PHI (SC/HYD)  
Tél. : +33 1 45 68 40 01  
Courriel : [a.movsisyan@unesco.org](mailto:a.movsisyan@unesco.org)

Mme Georgette Gobina  
Assistante du chef (SC/HYD/EQE)  
Tél. : +33 1 45 68 39 28  
Courriel : [g.gobina@unesco.org](mailto:g.gobina@unesco.org)

Mme Barbara Kavuma Lwanga  
Assistante du chef (SC/HYD/HSS)  
Tél. : +33 1 45 68 39 97  
Courriel : [b.kavuma-lwanga@unesco.org](mailto:b.kavuma-lwanga@unesco.org)

Mme Sima Taheri  
Assistante du chef (SC/HYD/GSS)  
Tél. : +33 1 45 68 41 75  
Courriel : [s.taheri@unesco.org](mailto:s.taheri@unesco.org)

Mme Sandrine Baron  
Assistante générale (SC/HYD/GSS)  
Tél. : +33 1 45 68 40 49  
Courriel : [s.baron@unesco.org](mailto:s.baron@unesco.org)

***Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP)***

M. Engin Koncagul  
Spécialiste du programme, chargé du Projet des études de cas (SC/HYD), Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP)  
Tél. : +33 1 45 68 38 81  
Courriel : [e.koncagul@unesco.org](mailto:e.koncagul@unesco.org)

**Personnel temporaire / Consultants**

Mme Barbara Avila  
Consultante, Section des systèmes hydrologiques et de la rareté de l'eau (SC/HYD/HSS)  
Tél. : +33 1 45 68 40 26  
Courriel : [b.avila@unesco.org](mailto:b.avila@unesco.org)

Mme Anais Chagankerian  
Personnel temporaire, assistante de programme  
Bureau de la Directrice (SC/HYD/EQE)  
Tél. : +33 (0)1 45 68 40 70  
Courriel : [a.chagankerian@unesco.org](mailto:a.chagankerian@unesco.org)

M. Hyoung Ki ChunLoan  
Section des systèmes d'eaux souterraines et des établissements humains (SC/HYD/GSS)  
Tél. : +33 1 45 68 39 27  
Courriel : [hk.chun@unesco.org](mailto:hk.chun@unesco.org)

M. Giorgio Faedo  
Consultant, Section des systèmes d'eaux souterraines et des établissements humains (SC/HYD/GSS)  
Tél. : +33 1 45 68 49 29  
Courriel : [g.faedo@unesco.org](mailto:g.faedo@unesco.org)

Mme Laicia Gagnier  
Consultante, Section de l'écohydrologie, de la qualité de l'eau et de l'éducation relative à l'eau (SC/HYD/EQE)  
Tél. : +33 1 45 68 39 37  
Courriel : [l.gagnier@unesco.org](mailto:l.gagnier@unesco.org)

M. Bruno Nguyen  
Senior Consultant, Section des systèmes d'eaux souterraines et des établissements humains (SC/HYD/GSS)  
Tél. : +33 1 45 68 42 64  
Courriel : [b.nguyen@unesco.org](mailto:b.nguyen@unesco.org)

M. Alexander Otte  
Personnel temporaire, responsable de programme, Bureau de la Directrice (SC/HYD)  
Tél. : +33 1 45 68 40 05  
Courriel : [a.otte@unesco.org](mailto:a.otte@unesco.org)

Mme Marina Rubio  
Consultante, Section des systèmes d'eaux souterraines et des établissements humains (SC/HYD/GSS)  
Tél. : +33 1 45 68 40 99  
Courriel : [m.rubio@unesco.org](mailto:m.rubio@unesco.org)

Mme Natalia Uribe Pando  
Consultante, Section de l'écohydrologie, de la qualité de l'eau et de l'éducation relative à l'eau (SC/HYD/EQE)  
Tél. : +33 1 45 68 40 04  
Courriel : [n.urbepando@unesco.org](mailto:n.urbepando@unesco.org)

M. Aurélien Dumont  
Consultant, Section des systèmes d'eaux souterraines et des établissements humains (SC/HYD/GSS)  
Tél. : +33 1 45 68 39 15  
Courriel : [au.dumont@unesco.org](mailto:au.dumont@unesco.org)

## Stagiaires

Mme Ana Irys De Menezes Silva  
Section de l'écohydrologie, de la qualité de l'eau  
et de l'éducation relative à l'eau (SC/HYD/EQE)  
Tél. : +33 1 45 68 40 18  
Courriel : [ai.de-menezes-silva@unesco.org](mailto:ai.de-menezes-silva@unesco.org)

Mme Seo Yeon Jeong  
Section de l'écohydrologie, de la qualité de l'eau  
et de l'éducation relative à l'eau (SC/HYD/EQE)  
Tél. : +33 1 45 68 41 53  
Courriel : [sy.jeong@unesco.org](mailto:sy.jeong@unesco.org)

Mme Amandine Ladrille  
Section de l'écohydrologie, de la qualité de l'eau  
et de l'éducation relative à l'eau (SC/HYD/EQE)  
Tél. : +33 1 45 68 39 21  
Courriel : [a.ladrille@unesco.org](mailto:a.ladrille@unesco.org)

Mme Anaïs Leuridan  
Section des systèmes hydrologiques et de la  
rareté de l'eau (SC/HYD/HSS)  
Tél. : +33 1 45 68 40 70  
Courriel : [a.leuridan@unesco.org](mailto:a.leuridan@unesco.org)

Mme Charlotte Macqueron  
Section de l'écohydrologie, de la qualité de l'eau  
et de l'éducation relative à l'eau  
Tél. : +33 1 45 68 39 21  
Courriel : [c.macqueron@unesco.org](mailto:c.macqueron@unesco.org)

Mme Floor Oudendijk  
Section de l'écohydrologie, de la qualité de l'eau  
et de l'éducation relative à l'eau  
Tél.: +33 1 45 68 40 06  
Courriel : [f.oudendijk@unesco.org](mailto:f.oudendijk@unesco.org)

Mme Ana Soliz Landivar De Stange  
Section de l'écohydrologie, de la qualité de l'eau  
et de l'éducation relative à l'eau  
Tél. : +33 1 45 68 39 37  
Courriel : [a.soliz-landivar-de-stange@unesco.org](mailto:a.soliz-landivar-de-stange@unesco.org)

M. Bekzod Tajibaev  
Section des systèmes d'eaux souterraines et des  
établissements humains (SC/HYD/GSS)  
Tél. : +33 1 45 68 41 72  
Courriel : [b.tajibaev@unesco.org](mailto:b.tajibaev@unesco.org)

## ANNEXE IV

## LISTE DES DOCUMENTS

**DOCUMENTS DE TRAVAIL**

<b>Codes des documents (IHP/Bur-LII/...)</b>	<b>Titres</b>	<b>Points à l'ordre du jour</b>
1	Ordre du jour	2
2	Emploi du temps	2
3	Rapport final	1 - 10
4	Liste des documents	2
5	Liste des participants	2
6	Évolutions institutionnelles au sein de l'UNESCO	3
7	Mise en œuvre du PHI-VIII	4
8	Le réseau de l'eau de l'UNESCO	5
9	Relations avec les Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales	6

**DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE**

(en ligne pour consultation seulement)

<b>Code du Document</b>	<b>Titre</b>	<b>Point à l'ordre du jour</b>
IHP/Bur-LII/Ref1	Draft Proposed IHP Communication and Outreach Strategy	3.7
IHP/Bur-LII/Ref2	“Proposed IHP Panel for Water Future and Sustainability” - Proposal submitted by the Chairperson of the IHP Intergovernmental Council (México) English-Spanish versions	5.6
IHP/Bur/Technical-Meeting/2014/3	Final report of the technical meeting of the members of the IHP Bureau (Mérida, Mexico, 13-14 November 2014)	3.5
IHP/Bur-L/3	Rapport final de la 50e session du Bureau du PHI (Paris, 31 mars-1 avril 2014)	-
IHP/IC-XXI/3	Rapport final de la 21e session du Conseil intergouvernemental du PHI (Paris, 18-20 juin 2014)	-

<b>Code du Document</b>	<b>Titre</b>	<b>Point à l'ordre du jour</b>
37 C/4	Stratégie à moyen terme, 2014-2021	-
37 C/5	Programme et budget approuvés, 2014-2017	-
37 C/18 Part I	Révision de la stratégie globale intégrée concernant les instituts et centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO	6.2
IHP/Bur-XLIII/3 Annex IV	Admissibility criteria, guidelines and rules of procedure for the preparation and consideration of Draft Resolutions (DRs) at the Intergovernmental Council of IHP (revised version, 5 June 2009)	1-10
IHP/Statutes/1996	Statuts du Conseil intergouvernemental du PHI	3.3
IHP/Rules of Procedure/2000	Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI	3.3

Note : Tous les documents sont en ligne sur  
<http://www.unesco.org/new/en/natural-sciences/environment/water/ihp/council-and-bureau/documents-of-the-52nd-session-of-the-ihp-bureau/>

ANNEXE V

**LISTE DES ACRONYMES ET TERMES SPÉCIAUX UTILISÉS DANS CE RAPPORT**

AIH	Association internationale des hydrogéologues
AIRH	Association internationale d'ingénierie et de recherches hydrauliques et environnementales
AISH	Association internationale des sciences hydrologiques
ANEAS	Asociación Nacional de Empresas de Agua y Saneamiento de México (Association nationale des entreprises d'eau et d'assainissement du Mexique)
ARCE	Centre régional africain d'écohydrologie
CAC-SWR	Comité administratif de coordination - Sous-Comité des ressources en eau
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CIG	Conseil intergouvernemental
CLEQM	Laboratoire central de surveillance de l'environnement (de l'Égypte)
COI	Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO
CONAGUA	Comisión Nacional del Agua (Commission nationale mexicaine sur l'eau)
COP	Conférence des Parties
DHI	Décennie hydrologique internationale
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FRIEND	Régimes d'écoulement déterminés à partir de séries de données internationales expérimentales et de réseaux
GEMS	Système mondial de surveillance continue de l'environnement
GGMN	Réseau mondial de surveillance des eaux souterraines
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
HELP	L'hydrologie au service de l'environnement, de la vie et de la formulation des politiques
HidroEX	Centre international HydroEx pour l'éducation, le renforcement des capacités et la recherche appliquée dans le domaine de l'eau
HQ	Siège
ICIWaRM	Centre international pour la gestion intégrée des ressources en eau
IMTA	Instituto Mexicano de Tecnología del Agua (Institut mexicain des technologies de l'eau)
ISARM	Initiative sur la gestion des ressources des aquifères transnationaux
IYWC	Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau 2013
KISR	Institut du Koweït pour la recherche scientifique
K-Water	Corporation coréenne de ressources en eau
LAC	Amérique latine et Caraïbes
MAB	Programme sur l'Homme et la biosphère
MLA	Axe d'action
ODD	Objectifs du développement durable
OMM	Organisation météorologique mondiale
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies

PCCP	Programme « Du conflit potentiel au potentiel de coopération »
PHI	Programme hydrologique international
PHI-VII	Septième phase du Programme hydrologique international (2008-2013)
PHI-VIII	Huitième phase du Programme hydrologique international (2014-2019)
PICG	Programme international de géosciences
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RTI	Radar Technologies International
SIPC	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
SISTER	Système d'information sur les stratégies, les tâches et l'évaluation des résultats
TOR	Mandat
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNESCO-IHE	Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
WWAP	Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau
WWDR	Rapport sur le développement mondial de l'eau de l'ONU
ACC-SWR	Sous-Comité du CAC sur les ressources en eau
ADG/SC	Sous-Directrice générale pour les sciences exactes et naturelles
AIH	Association internationale des hydrogéologues
AIRH	Association internationale de recherches hydro-environnementales
AISH	Association internationale des sciences hydrologiques
ALC (LAC)	Amérique latine et Caraïbes (Latin America and the Caribbean)
ANEAS	Asociación Nacional de Empresas de Agua y Saneamiento de México (National Association of Water and Sanitation Utilities of Mexico)
ARCE	Centre régional africain pour l'écohydrologie
CLEQM	Laboratoire central pour la surveillance de l'environnement (Égypte)
CONAGUA	Commission nationale de l'Eau (Mexique)
COP	Conférence des Parties
FEM	Régimes d'écoulement à partir de données internationales expérimentales et de réseaux
FRIEND	Régimes d'écoulement à partir de données internationales expérimentales et de réseaux
GEMS	Système mondial de surveillance continue de l'environnement
GGMN	Réseau mondial de surveillance des eaux souterraines
GIEC	Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat
HELP	L'hydrologie au service de l'environnement, de la vie et de la formulation de politiques
HidroEX	Centre international HidroEX pour l'éducation, le renforcement des capacités et la recherche appliquée dans le domaine de l'eau
HQ	Siège
ICIWaRM	Centre international pour la gestion intégrée des ressources en eau
IGC	Conseil intergouvernemental
IGCP	Programme International de géoscience
IHD	Décennie internationale de l'eau

IHP	International Hydrological Programme
IHP-VII	Septième du Programme hydrologique international (2008-2013)
IHP-VIII	Huitième Phase du Programme hydrologique international (2014-2019)
IMTA	Instituto Mexicano de Tecnología del Agua (Institut mexicain des technologies de l'eau)
IOC	Commission océanographique intergouvernementale (Intergovernmental Oceanographic Commission)
IPCC (GIEC)	Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (Intergovernmental Panel on Climate Change)
ISARM	Programme de gestion des ressources des aquifères transfrontaliers
ISDR	Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes
IYWC	Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau 2013
KISR	Institut koweïtien pour la recherche scientifique
LAC	Latin America and the Caribbean
MAB	L'Homme et la biosphère (Man and the Biosphere Programme)
MLA	Axe d'action / unité (Main line of action)
OMM (WMO)	Organisation météorologique mondiale (World Meteorological Organization)
ONU	Organisation des Nations Unies
ONG (NGO)	Organisation non gouvernementale
PCCP	Du conflit potentiel au potentiel de coopération
PHI	Programme hydrologique international
PNUE (UNEP)	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RTI	Radar Technologies International
SDG	Objectif du développement durable (Sustainable Development Goal)
SISTER	Système d'information sur les stratégies, les tâches et l'évaluation des résultats
TDR	Termes de référence
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNESCO-IHE	UNESCO-IHE - Institut pour l'éducation relative à l'eau
UNFCCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
WMO	Organisation météorologique mondiale (World Meteorological Organization)
WWAP	Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau
WWDR	Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau